

**ANTOINE ESCALIN DES AIMARS
(1498 ?-1578)
DE LA GARDE-ADHÉMAR AU
SIÈGE DE NICE
LE PARCOURS D'UN
AMBASSADEUR DE FRANCOIS I^{er}**

**Yann BOUVIER
Master CMMC Université de Nice**

« Les événements retentissants ne sont souvent que des instants, que des manifestations de ces larges destins et ne s'expliquent que par eux » écrivait Fernand Braudel¹.

En partant de ce postulat, inspiré directement des préceptes des *Annales*, nous nous engageons dans une optique historique bien définie. Il nous paraît important d'envisager les relations internationales de l'époque dite « moderne » par « la petite fenêtre », par focalisation², afin de mieux en comprendre l'architecture, de nous attarder sur ceux qui nouèrent et défirent les liens entre les Etats et leurs dirigeants.

Un tel choix d'approche se rattache au projet d'étude des fonds consulaires réalisé dans le cadre du Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine de l'université de Nice Sophia-Antipolis et destiné à mieux cerner le rôle et l'importance que revêtirent les consuls dans le bassin méditerranéen à l'époque moderne.

Antoine Escalin des Aimars, dit le capitaine « Paulin » ou « Polin », Baron de la Garde Adhémar (Drôme³), ambassadeur de François Ier auprès de Soliman le Magnifique, appartient à ces individus qui jouèrent un rôle majeur dans la politique étrangère française du XVI^e siècle. Son nom, bien qu'étant peu connu aujourd'hui, se rappelle à l'historien, au travers de la récente découverte d'une épave d'un navire espagnol qu'il aurait coulé en 1555⁴, par l'intermédiaire de quelques travaux scientifiques en cours⁵... Cependant il demeure un personnage énigmatique, trop souvent étudié avec pour seule base les écrits de ses contemporains tel que Brantôme⁶, ou ceux de Richer⁷, mémorialistes aux vues souvent partiales.

A la fois « pâtre et ambassadeur », comme le désignent bon nombre d'écrits de la fin du XIX^e siècle, il nous apparaît comme ayant été mythifié à l'instar de Bayard. Mais son histoire, jusqu'à ses dates de vie et de mort (1498 ?-1578), nous reste méconnue. Certes, le nom d'Antoine Escalin est mentionné par quelques ouvrages sérieux et récents, tel celui de Jaques Heers sur les *Barbaresques*⁸. Il est tout aussi vrai que beaucoup parlent de lui comme d'un des « plus célèbres »⁹ grands capitaines du premier souverain Valois-Angoulême. Mais nos investigations conduisent toutes à une même conclusion : l'étude de ce personnage constitue aujourd'hui un important champ d'étude, tant l'absence d'ouvrages et d'articles de fond récents est criante.

En effet, les seules monographies disponibles datent dans l'ensemble de la fin du XIX^e siècle. Son parcours avait bien fait l'objet d'une étude en 1900, menée par Jean Gaudin, mais l'école des Chartes, où fut soutenu le travail, en a perdu toute trace. Un article enfin lui fut consacré par un membre du club Unesco de la Garde Adhémar nommé Paul-Henri Trique,

¹ F. Braudel, *La Méditerranée*, Tome I, Ed. Colin, Paris, 1990, p. 18.

² Nous allons mener « micro-analyse », en reprenant les préceptes de J. Revel dans son *Jeux d'échelle, la micro-analyse à l'expérience*, Hautes Etudes, Gallimard, Paris, 1996.

³ Nous employons le nom « Drôme » dans cet article pour des raisons évidentes de clarté pour le lecteur, même s'il serait plus opportun d'employer ici le terme « Tricastin » défini en 1930 par le géographe Pierre Georges (« Le Tricastin », *Annales de Géographie*, n°222), le Drôme telle que nous la connaissons n'ayant été créée que le 4 janvier 1790.

⁴ Cf. A. Albertini, « L'épave corse va-t-elle parler ? », *Le Monde*, Paris, Jeudi 8 décembre 2005.

⁵ Cf. communication de C. Trezin au colloque de Viviers en 2001 (« Les châteaux de Grignan, la Garde-Adhémar, Suze-La-Rousse et la moyenne vallée du Rhône dans les années 1540-1588 », *Colloque de Viviers, du gothique à la Renaissance*, in *Revue du Vivarais*, T.CVII, janvier-mars 2003, pp. 215-246).

⁶ Brantôme, *Œuvres complètes*, Paris, Ed. Mme Ve Jules Renouard, 1868, 139-150 pp.

⁷ J. Guadet (éd. scientifique), *Richer, histoire de son temps*, éd. J. Renouard, Paris, 1845, 434 p. A. Richer (1720-1798) a notamment publié *Les vies des plus célèbres marins (1784-1789)*, 13 volumes dont le tome *Vies du capitaine Cassard et du capitaine Paulin* paru en 1785 chez Belin, Paris), un récit au style très hagiographique s'appuyant sur Brantôme, de Thou ou Thuan.

⁸ Deux pages sont consacrées par lui au baron de La Garde dans son ouvrage J. Heers, *Les Barbaresques*, éd. Perrin, Paris, 2001, p. 276-277.

⁹ J. Heers, *Les Barbaresques*, Paris, Ed. Perrin, 2001, p.276.

en 1978. Mais celui-ci, mathématicien de formation, ne mit qu'une chose en évidence : l'absence de sources sur lesquelles il a pu s'appuyer. Car, mis à part les ouvrages et auxquels nous avons déjà pu faire allusion, « il n'y a pas d'autres recherches récentes sur le personnage » comme le disent M. et Mme Hernandez, présidents du club Unesco de la Garde-Adhémar et gardiens de documents précieux quant à l'étude de la vie de Polin.

Ainsi l'intérêt de travailler sur l'aspect diplomatique de la vie d'Antoine Escalin prend tout son sens. Cet intérêt se révèle à nos yeux d'autant plus important que ce capitaine Polin engagea comme aumônier lors de son voyage vers Constantinople -nous y reviendrons- le prêtre antibois Jérôme Maurand, dont le récit viatique sert de base directe au Mémoire de Master que nous rédigeons actuellement¹⁰.

Afin, donc, d'appréhender l'œuvre diplomatique de Polin, mais aussi d'étudier le personnage qui fut construit à partir de ses actions dans une optique de reconstruction historiographique, diverses sources d'époque ont été rassemblées, qui concernent le baron de La Garde, et ont été parfois trouvées reproduites dans des ouvrages (lettres, extraits de procès-verbaux mettant en scène le baron de La Garde lui-même, extraits d'œuvres littéraires de Montaigne ou de Joachim Du Bellay, passages des *Œuvres* de Brantôme...). Car seule l'étude directe de documents d'époque, manuscrits et édités, peut servir de base à un réel travail de reconstruction biographique. Et ce, d'autant plus que les travaux antérieurs se sont trop appuyés sur les œuvres de mémorialistes des XVI^e et XVII^e siècles, qu'il convient à la fois de prendre en compte et de confronter.

C'est donc en nous fondant sur ces sources¹¹, ainsi que sur les réflexions plus tardives ayant porté sur le capitaine Polin, que nous tenterons de broser un portrait de l'ambassadeur Antoine Escalin.

Il ne s'agira pas ici de se limiter au simple récit d'une vie, d'un parcours, mais bien d'éclairer, au travers du portrait d'un homme et de la manière la plus scientifique possible, la politique ottomane de François Ier dans son ensemble. Car au-delà de la légende, quel fut le véritable rôle diplomatique d'Antoine Escalin, baron de La Garde, entre le roi de France et Soliman II ? Quelle fut son implication dans l'expédition de Barberousse en Provence et en Italie en 1543-1544 ? Et surtout, comment son implication au sein de la politique franco-turque contribua-t-elle à lui conférer une dimension presque mythique ?

Nous tâcherons tout d'abord d'éclairer le parcours qui mena le baron de La Garde à ses premières actions en tant qu'ambassadeur, afin de mieux entrevoir l'homme. Mais cette partie devra aussi servir à apporter des éléments de compréhension de ce que fut la diplomatie orientale française sous François Ier au travers des compétences qui amenèrent Antoine Escalin jusqu'à la Sublime Porte. Nous poursuivrons en nous attardant sur l'implication qu'eut le « Polin » durant les épisodes les plus controversés de la politique ottomane de François Ier et qui eurent pour principale scène la Provence (le siège de Nice, l'hivernage à Toulon, le sac des côtes italiennes en 1544) afin de les éclairer d'une nouvelle lumière. Ainsi nous tenterons de mieux comprendre les raisons qui poussèrent François Ier à mettre le siège devant l'actuel chef-lieu de notre département. Enfin, nous aborderons une analyse historiographique d'Antoine Escalin afin de nous rendre compte de l'évolution que son histoire connut dans le cadre des biographies qui furent faites sur lui, mais aussi pour mieux comprendre comment il devint un personnage placé à mi-chemin entre réalité et légende.

¹⁰ J. Maurand, *Itinéraire d'Antibes à Constantinople*, Traduit de l'Italien par L. Dorez, Ed. Leroux, Paris, 1901.

¹¹ Nous avons voulu faire de cet article, en plus de l'étude du rôle diplomatique que tint Antoine Escalin au XVI^e siècle dans les rapports franco-turcs, une compilation inédite d'un ensemble de sources directes et indirectes, jugées comme étant viables, portant sur son activité d'ambassadeur. Localisation des lettres et extraits de procès-verbaux utilisés pour la démonstration : A. Escalin, *C'est l'inventaire des pièces que le seigneur de La Garde produit et met pardevant vous nosseigneurs les juges et commissaires depputez par le Roy, lesquelles pièces il employe pour sa justification et deffence tant seullement*, 1551, in Tome 778 de la coll. Moreau (fol. 148, 151-152, 156).

• LES PREMIERS PAS D'UN DIPLOMATE : DE LA GARDE-ADHEMAR AUX COURS DE FRANÇOIS IER ET DE SOLIMAN II

Le 31 août 1978, un article paru dans *La Tribune de Montélimar* titrait ainsi : « Escalin baron de la Garde : la fin d'un mystère »¹². Cette accroche témoignait du mystère, toujours partiellement existant, qui planait sur les origines d'Antoine Escalin, origines qu'il nous faut quelque peu évoquer afin de mieux cerner l'ambassadeur que fut celui qui devint baron de La Garde-Adhémar en 1543¹³.

Comme nous l'avons évoqué en introduction, beaucoup ont fait naître Antoine Escalin aux environs de 1598, sur un lit de paille, dans une famille « très-pauvre [sic] » et une « maison de vulgaire apparence »¹⁴. Cela tendrait à montrer qu'il eut un parcours exemplaire, passant de l'état de berger à celui d'ambassadeur en une époque où la noblesse représentait quasi-exclusivement le roi à l'étranger. Cependant, des extraits des *Mémoires du Chanoine de Banne*¹⁵ incitent, en accord avec l'article cité plus haut, à briser l'image d'Épinal mettant en scène un pâtre de la Drôme ayant accédé par ses qualités seules aux plus grandes cours de son époque, et de ce fait permettent de mieux cerner l'homme que fut Antoine Escalin.

En effet le Chanoine de Banne donne dans ses *Mémoires* de précieux renseignements sur sa famille et notamment sur le grand-oncle de sa mère, Etienne Deodel, évêque de Grasse. Il nous indique de plus que cet Etienne Deodel eut pour mère la sœur « d'Anstoine Escalin Baron de La Garde ». Ces différentes données permettent l'établissement d'un premier arbre généalogique¹⁶. Nous pouvons aussi citer A. Lacroix qui écrit en 1874¹⁷ : « On trouve cette année 1577 une lettre d'Aymar, frère de Monseigneur de Grasse, à la Garde l'avertissant de préparatifs faits à Donzère [...]. Est-ce là le neveu du baron de la Garde, appelé Etienne Deodel [...] et sacré à Avignon le 30 novembre 1573 ? ».

Si A. Lacroix ne paraît mesurer la portée de cette découverte, il nous faut maintenant préciser ce que tout cela implique. Il nous semble en effet que la sœur d'Antoine Escalin n'aurait pu épouser un héritier des Deodel, grande et riche famille de la région drômoise des XVI^e et XVII^e siècles pour ce qui est de la branche de l'évêque de Grasse¹⁸, si elle n'avait été qu'une descendante de modestes paysans. Antoine Escalin devait par conséquent appartenir à une famille de petits notables de la Garde-Adhémar¹⁹. C'est ce que semble confirmer l'article paru dans la *Tribune de Montélimar* (article devant tout de même être lu avec précaution, les informations qu'il recèle devant être encore vérifiées) démontrant les liens familiaux existants entre les Escalins et la branche des Adhémar, seigneurs de La Garde, et permettant de

¹² L. D'Adhemar de Panat, « Escalin baron de la Garde : la fin d'un mystère... », *La Tribune de Montélimar*, Montélimar, 31 Août 1978.

¹³ Ce don, cité par un document daté de 1545 et que nous avons retrouvé (annexe, doc. 26), fut enregistré le 28 juillet 1543 dans les minutes du notaire de Marseille Bernard Cordier (Archives départementales des Bouches-du-Rhône, série 356 E). Dans la série dans laquelle se trouve cet acte est contenu un important fond d'archives concernant les affaires privées et publiques d'Antoine Escalin.

¹⁴ Cf. A. Lacroix, « La Garde ou le Polin », *Histoire de l'arrondissement de Montélimar*, Tome 4, Valence, éd. Chantemerle, 1874, p. 54.

¹⁵ In *Recherches Donzéroises*, n°26, 2000, pp 83-84.

¹⁶ Cf., arbre généalogique établi par Jean Boissier mais dont certains aspects ne sont qu'hypothèses qui restent encore à vérifier. (annexe, doc. 1).

¹⁷ Cf. A. Lacroix, *op. cit.*, p. 70.

¹⁸ Toujours d'après les *Mémoires du chanoine de Banne*.

¹⁹ Les éléments collectés et exposés ici ne permettent de parler pour les Escalins que de notables locaux réussissant parfois de belles alliances matrimoniales, et non de nobles. Une étude plus approfondie sur les origines familiales d'Antoine Escalin doit encore être menée : mais il n'en reste pas moins que les thèses portant sur les origines « pauvres » et « paysannes » d'Antoine Escalin sont contestables.

compléter l'arbre généalogique du capitaine « Polin »²⁰. Le don de la baronnie de la Garde qu'il reçut en 1543 de la part de Louis Adhémar s'explique alors par des liens matrimoniaux évidents, et non pas par les actes héroïques d'un paysan pour lequel son seigneur s'était pris d'affection, comme l'ont affirmé au XIXe siècle A. Lacroix et d'autres biographes d'Antoine Escalin.

Cette conclusion trouve son expression visuelle dans les armes d'Antoine Escalin qui mêlent les armes des barons de la Garde dont il descend et reprend l'héritage²¹, et celles des barons de Grignan dont il ne récupère rien mais qui ne sont autres que ses cousins, Louis Adhémar étant aussi connu sous le nom de Louis de Grignan. Le lien familial y est donc clairement représenté²².

Cette étude succincte des origines d'Antoine Escalin montre déjà à quel point fut déformée son histoire – nous tâcherons en dernier lieu de savoir comment et pourquoi.

Mais surtout, elle permet de penser qu'il reçut une éducation propre à faire remarquer ses qualités à la cour, et qu'il était au contact d'un réseau nobiliaire important qui lui fut sans doute utile dans son ascension auprès du roi de France même si, nous allons le voir, son origine familiale désormais éclairée ne fut pas la seule raison de son parcours diplomatique. Car s'il était noble, il était de petite noblesse. Et il nous est plus d'avis de penser qu'il ne fut que notable.

Nous ne savons que peu de choses à propos de la jeunesse d'Antoine Escalin. Brantôme en fait un « jeune et gentil enfant »²³ ayant suivi impulsivement un caporal se rendant en Piémont. Mais rien ne permet d'étayer tout cela. Ce qui importe, c'est de tenter de retracer l'ascension qui lui permit de devenir l'homme de confiance de François Ier au Levant.

Il semble qu'il débuta sa carrière comme homme de guerre : les premiers documents le concernant nous permettent de retracer de façon sûre l'évolution de sa carrière militaire. Très certainement après avoir participé à des guerres françaises sur le sol italien²⁴, il est fait capitaine de Château-Dauphin (Pontgibaud, Auvergne) par ordonnance royale du 7 août 1536, s'étant illustré une première fois par sa « deffense et thuiction du lieu »²⁵. Il se fait ainsi connaître une première fois du roi par sa bravoure et non par sa naissance. L'implication qu'il met dans la gestion de ce fort stratégique dans le conflit contre l'Empereur a sûrement été à l'origine de son placement le 20 juin 1539, par ses « bons et agréables services [...] au fait de nos guerres », parmi les « cent gentilshommes ordinaires [de l'hostel de roi] »²⁶. Mais cette promotion, très enviée puisque garante d'une solde de plus de 32 livres tournois par mois, n'en fait pas un intime assez proche du roi pour expliquer le rôle qu'il eut en tant qu'ambassadeur.

Il apparaît toutefois logique de penser que ces actes de bravoure expliquent l'intérêt que porta alors à Antoine Escalin M. de Langeay, seigneur du Bellay et lieutenant général du roi en Piémont, région dans laquelle le « Polin » commença à s'illustrer. Sur cette étape capitale il faut nous fier à Brantôme, qui la situe « après les mortz de Rincon et Fregouze »²⁷,

²⁰ Cf. Il reste à vérifier à Château-Dauphin la présence d'Escalins. Mais les liens entre les familles des Adhémar et des Escalins semblent être quant à eux certains.

²¹ Cf. Donation viagère de la terre de la Garde-Adhémar en 1543.

²² « Il s'appelloit Antoine, et portoit les deux surnoms d'Escalin et d'Adhémar, et ses armes étoient composées de celles des barons de La Garde et des barons de Grignan [soit de gueules à trois croix de Toulouse d'or mal ordonnées et un éco d'or chargé de trois bandes d'azur au premier quartier] » Citation de Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse du Comté-Venaissin, d'Avignon et de la principauté d'Orange*, Paris, Ed. David jeune et Delomel, 1743-1750.

²³ Brantôme, *Œuvres complètes*, Tome IV, Paris, Ed. Mme Ve Jules Renouard, 1868, p. 150.

²⁴ Brantôme, *Œuvres complètes*, Tome IV, Paris, Ed. Mme Ve Jules Renouard, 1868, p. 150.

²⁵ Cf. Lettre du roi François Ier à Polin (annexe, doc.17).

²⁶ Cf. Lettre de François Ier datée du 20 juin 1539 (annexe, doc.15).

²⁷ Brantôme, *Œuvres complètes*, Tome IV, Paris, Ed. Mme Ve Jules Renouard, 1868, p. 141.

ambassadeurs de François Ier auprès de la Sublime porte jusqu'en 1541. M. de Langeay fut celui qui fit connaître Antoine Escalin au roi par « plusieurs voyages », et ce fut cette démarche qui décida François Ier à l'envoyer en ambassade auprès de Soliman le Magnifique²⁸.

Pourquoi le roi décida-t-il de confier cette mission capitale à l'un de ses nombreux capitaines ? Tout d'abord parce que « Polin » sut tirer profit d'un réseau non négligeable de protecteurs, parmi lesquels le seigneur du Bellay, mais aussi les proches du souverain français. Ainsi, le cardinal d'Armagnac écrivant à Antoine Escalin en 1568 se déclarait être son « ancien frère et plus affectionné amy »²⁹, faisant allusion à leurs jeunes années de condisciples à l'époque où Georges d'Armagnac était à la fois le parent et le protégé de la reine Marguerite de Navarre, sœur de François Ier. Antoine Escalin apparaît donc comme un personnage capable de se mettre en valeur, de se faire connaître et aimer, fondements mêmes de sa future carrière. Car le soutien de personnages influents était indispensable à une carrière diplomatique.

Il semble de plus que le baron de La Garde sut mettre en avant quelques qualités indispensables à un ambassadeur du roi de France. Ses nombreuses lettres adressées au Roi ainsi que le procès verbal qu'il rédigea en 1551 démontrent sa culture, sa maîtrise de la langue française, ses qualités « d'homme d'esprit »³⁰. Il se fit aussi remarquer à la cour. M. Rochas décrivait ainsi Antoine Escalin : « une belle figure, une taille avantageuse, une tenue élégante, des manières simples et polies en firent aussitôt l'homme à la mode »³¹.

Cette prestance, qui ressort tout autant de l'unique reproduction d'un portrait d'époque que nous avons pu retrouver de lui³², est une qualité importante dans tout métier de représentation comme celui d'ambassadeur.

Il apparaît dès lors que le baron de la Garde sut se montrer, se faire apprécier, et que ses qualités lui permirent d'être envoyé à Constantinople dès décembre 1541, soit peu de temps après avoir été présenté au roi par le seigneur du Bellay. Cet aspect démontre une originalité dans le parcours diplomatique d'Antoine Escalin qui devint le représentant du roi grâce à ses qualités plutôt qu'à sa naissance, en un temps où les grands nobles étaient envoyés auprès de la Sublime Porte (Antoine de Rincon de 1538 à 1541, le comte Gabriel de Luelz de 1547 à 1553, Michel de Codignac de 1553 à 1556, etc.), preuve que les règles de la diplomatie n'étaient pas toujours fixes.

Le « Polin », à l'ascension atypique et extrêmement rapide pour un fils de petite notabilité provinciale, débuta donc sa carrière de représentation avant même sa première ambassade, faisant preuve d'une grande maturité. Pour exemple nous pouvons évoquer le procès-verbal qu'il rédigea lors de son procès en 1551 au sujet des massacres des hérétiques de Mérindol, procès verbal qui « fut mis en dépôt dans le château de La Garde Adhémar appartenant à [lui] »³³, preuve de son habileté acquise avec l'expérience et surtout de ses qualités innées en termes de communication. C'est ainsi que fut promulgué le 16 mars 1541 l'acte royal constituant Antoine Escalin « messenger spécial pour traicter et conclure avec [...] le grant empereur des Monsurmans [...] Solyman Bach »³⁴.

²⁸ Brantôme, *Œuvres complètes*, Tome IV, Paris, Ed. Mme Ve Jules Renouard, 1868, p. 141.

²⁹ Bibl. Nationale, Fonds français 3928, fol. 6 : 17 juin 1568.

³⁰ Brantôme, *Œuvres complètes*, Tome IV, Paris, Ed. Mme Ve Jules Renouard, 1868, p. 141.

³¹ Le Comte d'Allard, « Escalin, pâtre, ambassadeur et général des galères de France : recueil de documents concernant sa vie », *Bulletin de la société d'archéologie et de statistiques de la Drôme*, Valence, 1896, p. 22.

³² Cf. H.-D. Trique, *Antoine Escalin, baron de La Garde : une destinée peu commune*, La Garde-Adhémar, Ed. du club UNESCO, 1978, 10 p.

³³ Cf. Mention initiale du procès-verbal du jugement de 1551 (annexe, doc. 13).

³⁴ Cf. Acte de François Ier donné à Vincennes, le 16 mars 1541 (annexe, doc. 18).

Dans l'inventaire des pièces que produisit Antoine Escalin lors de son procès en 1551, source très importante, il écrit qu'il traita « avec ledict Grand Seigneur turc [...qui...] debvroit faire sortir une armée maritime de cent cinquante galères avec artillerie pour faire decentes ». Dans le même passage nous apprenons que François Ier projetait, en plus de s'allier en Méditerranée avec le Turc contre Charles Quint, d'assaillir l'empereur de tous côtés, en « Ongrye », « Flandres », et « Espagne ».

Le projet d'alliance apparaît donc avoir été bien plus vaste que beaucoup ne le pensent encore. Mais en cette année 1541, convaincre le sultan de l'approuver semble bien difficile : en 1537 le roi de France avait déjà failli à ses engagements auprès de la Sublime Porte en signant une trêve séparée avec Charles Quint à Nice, obligeant les Turcs à une humiliante retraite³⁵. Charles Quint, redoutant une nouvelle alliance franco-ottomane, avait même fait exécuter le prédécesseur d'Antoine Escalin, Rincon, en 1541³⁶. La mission est donc périlleuse. Comment ce jeune ambassadeur, rapidement envoyé au Levant, put la mener à bien ? Répondre à cette interrogation, c'est comprendre la politique turque de François Ier, enrichir notre connaissance des relations diplomatiques avec l'Autre au milieu du XVIe siècle.

Il apparaît tout d'abord que le tout nouveau diplomate fit ses premières armes à Venise où il dut se battre « contre les fermes résolutions des Vénitiens »³⁷, tenter d'apporter au souverain français un nouvel allié. Fort de ce séjour qui dut lui apporter une expérience intéressante de la mer, il arriva auprès de Soliman en décembre 1541 comme nous le rapporte Pellicier³⁸, évêque de Montpellier, relais de Polin à Venise auprès du roi et qui dut sûrement l'instruire en diplomatie ottomane.

Il est à noter ici que la mission d'Antoine Escalin était encadrée, contrôlée, que le roi s'informait régulièrement de son évolution grâce aux lettres envoyées depuis Venise : l'importance des tractations avec le sultan devait revêtir une importance certaine à ses yeux puisqu'il laissait une marge de manœuvre réduite à Polin, lui donnant régulièrement quelques instructions par lettres mais aussi lors des retours réguliers en France d'Antoine Escalin³⁹.

Toujours est-il que le baron de La Garde se doit d'être très habile afin de gagner Soliman à la cause française. Pour ce faire il lui faut tout d'abord l'approcher. Habile, nous semble-t-il, il aurait, toujours d'après Pellicier, « [re]vestu deux robes solempnelles à l'accoutumée ». Sans se montrer le vassal du sultan, il se plie donc à certaines coutumes ottomanes dans une optique de représentation, afin de gagner son amitié, et surtout son écoute. Cette politique nécessaire se retrouve aussi dans les termes qu'emploie Antoine Escalin lorsqu'il parle de Soliman dans son procès verbal de 1551, termes témoignant sans doute de ceux qu'il a dû utiliser lors de ses négociations à Constantinople : il l'appelle « Grand Seigneur », formule employée aussi par ses contemporains⁴⁰, ce qui montre qu'il ne le considérait en aucun cas comme un inférieur au roi de France lors des négociations, du moins en apparence⁴¹. Antoine Escalin cherchant déjà à « gagner [son] cœur », selon l'expression plus tardive de François de Callières⁴², l'emploi de ce terme semble être logique

³⁵ Cf., sur cette première alliance, F. Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Tome III, Paris, Ed. Colin, 1990, p. 13.

³⁶ H.-D. Trique, *Antoine Escalin, baron de La Garde : une destinée peu commune*, La Garde-Adhémar, Ed. du club UNESCO, 1978, p. 4.

³⁷ Cf. Brantôme, *Œuvres complètes*, Tome IV, Paris, Ed. Mme Ve Jules Renouard, 1868, p. 141.

³⁸ Cf. Lettre du 4 décembre 1541 à François Ier (annexe, doc. 19).

³⁹ Cf. Lettre de chancellerie royale donnée à Polin (annexe, doc. 21).

⁴⁰ Cf. Brantôme, *Œuvres complètes*, Tome IV, Paris, Ed. Mme Ve Jules Renouard, 1868, p. 141.

⁴¹ Pour Lucette Valensi (in *Venise et la Sublime Porte*, Paris, Hachette, 2005), le Grand Seigneur est supérieur au roi de France. Il est l'héritier de l'empire universel depuis la chute de Constantinople. Son « vrai » et unique rival en termes de pouvoir est l'Empereur. Le roi de France, lui, est seulement « Empereur en son royaume ».

⁴² Cf. F. de Callières, *De la manière de négocier avec les souverains*, Amsterdam, 1716.

afin qu'une (réelle ?) « Fraternité »⁴³ puisse s'installer, fraternité pouvant permettre au baron de La Garde de réussir sa mission pourtant si difficile de prime abord.

C'est ce même ton fraternel - impliquant une égalité nécessaire entre les deux souverains, bien que le sultan doive être considéré comme supérieur puisqu'il ne négocie pas mais accorde⁴⁴ - qui transparait des courriers qu'a envoyés Soliman à François Ier à la suite de cette intervention du baron de La Garde⁴⁵ : il met en avant leurs objectifs communs (« Tes vœux et les nôtres seront accomplis »), cède de son commandement à François Ier (« J'ai ordonné à Kheir-el-Din [...] de t'obéir comme à moi même »)...

On le voit à la lumière des négociations menées à bien par Polin : en ce milieu de XVIe siècle, les négociations diplomatiques avec l'Autre se doivent, afin d'aboutir, de développer une dimension égalitaire et fraternelle, même si cela n'est que de pure forme.

Il semble qu'il faut enfin mettre en exergue un autre point déterminant quant à la réussite par Antoine Escalin de sa mission diplomatique auprès de Soliman : il s'agit du zèle qu'il mit dans l'accomplissement de sa tâche, zèle révélé par sa rapidité de déplacement entre la cour du sultan et celle de François Ier. Pellicier nous indique que, retournant auprès de son roi en février 1542, Polin ne s'arrêta « que ung jour » à Venise, désirant vivement « s'en alloit droict en France »⁴⁶. De même Brantôme rapporte « qu'il estoit venu en vingt un jour de Constantinople à Fontainebleau, [...ce] qui estoit une extresme diligence »⁴⁷. Cette rapidité de mouvement du nouvel ambassadeur a dû lui permettre de mieux gérer les rapports qu'il avait pour mission de rétablir entre François Ier et Soliman II, et dû convaincre le sultan de l'importance accordée alors par le souverain français à son alliance avec lui, lui faisant quelque peu oublier la trahison qu'il subit en 1537.

Nous pensons que c'est la combinaison de ces différents éléments mis en place par le baron de La Garde qui permirent l'envoi par le « Grand Seigneur » en 1543 d'une « armée marine [...] recommandée à l'amiral Barberousse »⁴⁸ à François Ier. Le rôle qu'eut Antoine Escalin dans ce succès paraît donc avoir été capital.

Antoine Escalin apparaît ainsi comme un ambassadeur habile, qui assura non seulement sa propre fortune en se faisant reconnaître du roi, mais aussi celle de son pays en parvenant à gagner la confiance d'un sultan devenu méfiant envers François Ier.

De négociateur il devint compagnon d'arme de Barberousse, par la volonté commune de son roi et du Grand Seigneur. Les actions qu'il entreprit avec lui eurent un grand retentissement en Chrétienté tant elles apparurent comme étant contre-nature : il nous faut donc tenter d'analyser la part qu'y prit le baron de La Garde afin de mieux les comprendre.

● Le baron de La Garde : un acteur clé du séjour de Barberousse en Provence et du siège de Nice

Devenu le 21 mai 1542 « lieutenant général en [...] l'armée de mer du Levant » du roi de France par lettre de chancellerie royale⁴⁹, et Barberousse ayant reçu en 1543 l'ordre d'obéir « à Polin » et aux « conseils d'icelluy »⁵⁰, nous pouvons d'ores et déjà entrevoir l'importance

⁴³ Cf. Lettre envoyée par Soliman à François Ier en 1543 (annexe, doc. 22).

⁴⁴ Toujours d'après Lucette Valensi (in *Venise et la Sublime Porte*, Paris, Hachette, 2005), Soliman « accordait » parce qu'il était sultan (chef politique) et calife (chef religieux). Il était en cela comme l'Empereur Charles Quint, lui aussi chef temporel et spirituel. Quant au roi de France, en dépit du Concordat de Bologne de 1516, il ne parvint pas à devenir le chef d'une Eglise nationale, au contraire d'Henri VIII d'Angleterre qui atteignit cet objectif en 1540 avec l'Anglicanisme, au prix d'une rupture avec Rome.

⁴⁵ Cf. Annexes, document 12, Lettre que Soliman adresse à François Ier.

⁴⁶ Cf. Annexes, document 20, Lettre de Pellicier.

⁴⁷ Cf. Brantôme, *Œuvres complètes*, Tome IV, Paris, Ed. Mme Ve Jules Renouard, 1868, p. 142.

⁴⁸ Cf. Lettre envoyée par Soliman à François Ier en 1543.

⁴⁹ Cf. Lettre de chancellerie royale donnée à Polin en 1542.

⁵⁰ Cf. Lettre envoyée par Soliman à François Ier.

du rôle qu'eut Antoine Escalin dans le séjour que fit la flotte turque en Provence de 1543 à 1544.

Le baron de La Garde est donc placé à la tête d'une expédition délicate à mener, choquante pour toute la chrétienté occidentale dont la réaction est exacerbée par la propagande impériale mettant en avant l'aspect contre-nature de cette alliance entre la « fille ainée de l'Eglise » et les mahométans. C'est pourquoi Antoine Escalin se doit lui aussi de communiquer afin de minimiser le scandale produit par l'avancée de cette flotte vers les côtes italiennes tout d'abord, puis vers la Provence. La flotte était partie selon toute vraisemblance à la mi-mars 1543 (cette datation n'étant pas communément admise mais devant selon nous primer sur les autres)⁵¹ : à l'approche des côtes des Etats romains, Polin envoie dans cette optique une lettre au gouverneur de Rome afin de le rassurer et surtout, nous semble-t-il, d'éviter que la papauté ne puisse s'attaquer seule ou au sein d'une alliance à une flotte commandée par le représentant du roi de France⁵².

Coordonner les mouvements de 110 galères au moins – chiffre remettant en cause ceux encore admis quant au nombre de navires qui mirent le siège devant Nice - ⁵³ et d'environ 27.500 hommes⁵⁴, assurer la subsistance de la flotte, se faire obéir, tout cela devait représenter une tâche ardue. Les difficultés furent nombreuses : plusieurs fois les Turcs menacèrent d'enchaîner Polin sur une des galères de Barberousse voire de le jeter à la mer, le problème du ravitaillement étant leur premier grief de mécontentement⁵⁵.

Les détails sur cette première étape de l'expédition nous sont donnés par *l'Inventaire des pièces que le seigneur de La Garde produict et met pardevers vous nosseigneurs les juges et commissaires depputez par le Roy* daté de 1551, folios 152 v°-159. Tout au long de la traversée, suivant les rivages de l'Adriatique, puis ceux de Calabre, du royaume de Naples, des Etats Romains... les Turcs durent « faire descentes cottidiennes », la flotte ne pouvant en fait se ravitailler autrement que par la force, car toutes les places maritimes étaient soit en « estat de desfence », soit avaient été abandonnées « sans y rien laisser ». Les mutineries se multiplièrent alors chez les janissaires : Polin dut mettre en avant l'accueil qui leur était réservé au pays de son « maistre » et le butin qui pourrait être constitué lors des combats.

⁵¹ Date fixée par *l'Inventaire, ibid.*, fol. 152 v°. La flotte s'est d'abord dirigée vers Perpignan que François Ier avait tenté en vain de conquérir (vers mai 1543 environ). Ce n'est qu'après l'échec du siège que la flotte franco-turque est partie vers l'est, à destination de Nice. Cette date est importante : elle remet en question la datation communément admise, faisant partir la flotte à la mi-mai, basée sur deux lettres d'époque. Ainsi une lettre publiée parmi les *Lettere di Principi* (T.III, p.92), datée de Corfou du 15 juin 1545 [pour 1543] indique le 16 mai comme jour de départ. La deuxième lettre, du marquis Del Vasto à Cosme Ier, datée de Verceil du 15 juillet 1543, est suivie de l'introduction d'une autre lettre au duc de Savoie où on lit « [Si ha] che l'armata [turchesca] era partita da Constantinopoli sono due lune », ce qui fixerait la date du départ au 15 mai environ (Canestrini-Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, T. III, p. 89). Antoine Escalin ayant dirigé la flotte en question il paraît raisonnable d'admettre la mi-mars 1543 comme date de départ.

⁵² Cf. Lettre envoyée par Polin au gouverneur de Rome (annexe, doc. 3).

⁵³ Chiffre fixé par *l'Inventaire, ibid.*, fol. 159 v°. Jouan Badat, chroniqueur niçois du XVIe siècle (in *Repertorium mei Petri Badati*), parle de 180 galères, chiffre le plus communément admis par les historiens du siège de Nice : mais il semble que le chiffre donné par Antoine Escalin, commandant cette flotte, doit primer sur les autres.

⁵⁴ Maurice Aymard (« Chiourmes et galères dans la méditerranée du XVIe siècle », *Histoire économique du monde méditerranéen 1450-1650 (Mélanges en l'honneur de Fernand Braudel)*, Paris, Privat, 1972, pp. 49-64) nous indique que « jusqu'au début du XVIIe siècle les *asientos* des galères espagnoles, normalement confiées à des particuliers, continuèrent à fixer à 164 les effectifs de la chiourme, soit le chiffre déjà atteint par les marines occidentales au début du XIVe siècle », mais aussi qu'aux « 50 hommes d'équipage venaient s'ajouter normalement un minimum de 50 soldats ». En nous basant sur ces données nous avons basé notre démonstration sur le chiffre minimal de 250 hommes par galère pour nos calculs. Même si parfois il y avait « 300, 400 et même plus [...] d'hommes serrés sur les 250 mètres carrés de la galère ».

⁵⁵ L. Dorez, *Préface à l'Itinéraire de J. Maurand*, Paris, Ed. Leroux, 1900, p. XXV, citant un passage du *Discours sommaire du succès du siège mys au devant du chasteau et cité de Nice par Francoys roy de France et par le turch Barberosse* par Pierre de Lambert, sieur de La Croix.

Mais d'après P. de Lambert⁵⁶, lors de l'arrivée de la flotte le jeudi 5 juillet 1543 à l'île Saint-Honorat (au large de la baie de Cannes), rien de ce que venait de promettre Antoine Escalin n'était présent. Polin, menacé par le courroux de Barberousse - qu'il s'avère donc ne pas réellement contrôler - courut jusqu'à Marolles où se trouvait François Ier et lui fit part de la présence de la flotte de Barberousse dans la sénéchaussée de Grasse. Les termes qu'il employa montrent que le roi était alors pris au dépourvu par l'arrivée de la flotte turque sur laquelle il ne devait compter qu'à demi, et qu'aucun plan d'attaque particulier ne semblait avoir été mis en place.

Cela semblerait démontrer que le siège de Nice ne fut résolu qu'au dernier moment, en réponse à la fureur des chefs turcs, pour la contenir et la détourner des cités provençales françaises. En effet le roi, toujours d'après l'*Inventaire*⁵⁷, aurait envisagé que le duc d'Anguyen puisse mener la flotte de Barberousse pour ravager les côtes espagnoles et non pas la cité savoyarde. Cette analyse, amenée par les sources que nous avons pu récolter, est cependant à nuancer : car les ambitions de la France sur le comté de Nice étaient antérieures au siècle⁵⁸. Nous pouvons donc en fait dire que le siège de Nice n'avait pas encore été préparé en cette année 1543 (la flotte partait pour Perpignan), mais qu'il fut facilement envisagé par François Ier qui désirait s'offrir un passage vers le Milanais qu'il réclamait depuis 1525⁵⁹. Le but n'était donc pas seulement de détourner le mécontentement turc, mais celui-ci dut précipiter la décision du souverain français.

P. de Lambert⁶⁰ écrit que le siège de Nice débuta le 10 août 1543 et fut levé le 8 septembre. Suite à tout ce que nous venons d'étudier nous sommes en droit de penser que ce fut là une occasion d'embarras supplémentaires pour Antoine Escalin. Les Turcs ayant dû se retirer sur leurs galères avant l'entrée dans la cité sur ordre de chefs de l'armée royale méfiants⁶¹, ils ne récoltèrent aucun butin dans l'opération.

Polin, ayant subi une tentative d'assassinat⁶², en situation délicate, dut donc faire face au désir de retour à Constantinople du « kapudan pacha » (chef de la Marine ottomane) Barberousse (à cause du manque de vivres et du désir de la flotte de recevoir le montant de sa solde⁶³). La France nous paraît être alors en position diplomatique délicate, l'alliance avec la Sublime Porte étant menacée et la guerre contre l'Empereur étant réengagée.

Le roi de France sembla désirer que la flotte turque hiverne sur la côte provençale, même si elle ne harcelait pas Charles-Quint. Il dépêcha en effet à Polin des instructions le 9 octobre 1543 en ce sens : précisant qu'il « donneroit tout ce qui seroit necessaire à l'entretiens de la flotte »⁶⁴, il montre l'importance qu'il accorde à ce séjour inédit. Il apparaît que cet acte est motivé par la volonté de François Ier de laisser peser par la seule présence de cette flotte en Méditerranée occidentale une menace contre Charles Quint.

Ce désir de combattre l'empereur semblait donc très fort chez le souverain français et apparaît comme étant le moteur principal de son alliance avec Soliman II. Cela semble se retrouver dans le projet qui fut initialement envisagé devant permettre à Barberousse

⁵⁶ Cf. note précédente.

⁵⁷ Folio 153.

⁵⁸ Cf. A. Brogini, « Entre France et Espagne, les crises dans le comté de Nice au XVI^e siècle », article à paraître dans le volume 72 des *Cahiers de la Méditerranée* (CMMC de Nice). En 1533, dans une lettre adressée au représentant de l'empereur à Turin, le Gouverneur de Nice « soulignait que François Ier menaçait la Savoie [...], faisait préparer une flotte de 50 galères afin d'attaquer [Nice] » (AGS, Estado Milan y Saboia, Leg. 1179, f. 185 v.).

⁵⁹ Cf. A. Brogini, *op. cit.*

⁶⁰ P. de Lambert, *op. cit.*

⁶¹ Cf. *Les Mémoires du maréchal de Vieilleville*, coll. Michaud, T. IX, p. 37 : cité par L. Dorez, *Préface à l'Itinéraire de J. Maurand*, Paris, Ed. Leroux, 1900, p. 27.

⁶² Cf. *Inventaire, op. cit.*, fol. 154.

⁶³ Cf. *Inventaire, op. cit.*, fol. 154.

⁶⁴ Cf. *Inventaire, op. cit.*, fol. 155-156.

d'hiverner à Villefranche afin de tenir Nice en respect et vraisemblablement d'en interdire l'approche à un quelconque secours impérial⁶⁵.

Les négociations furent difficiles : Antoine Escalin les mena à bien avec l'habileté que nous avons déjà mise en avant et qui fut précieuse dans le déroulement des événements analysés à la lumière des écrits laissés par Polin, uniques écrits de première main portant sur le séjour complet des Turcs en Provence et qui permettent de mieux le comprendre. En effet Barberousse refusa d'hiverner à Villefranche et désirait avant tout avoir la « promesse d'estre advitaillé et fourny à la primevère et acompaigné de bonnes forces pour faire service au Roy »⁶⁶. Satisfaire le pacha dut être difficile, le roi de France étant alors engagé dans de grandes dépenses⁶⁷.

Antoine Escalin, conscient de l'enjeu de la situation, et afin de faire face aux lettres que Soliman II aurait vraisemblablement fait parvenir à Barberousse en l'invitant à revenir auprès de lui⁶⁸, revint de la cour avec l'engagement du roi de fournir les biscuits nécessaires à la flotte turque pour son hivernage à condition que Barberousse se remette à son service au printemps 1544⁶⁹. Rappelons ici que la flotte turque comptait probablement 27.500 hommes au minimum : Polin précise dans son *Inventaire* que chaque homme recevait 32 onces de biscuit par jour⁷⁰, ce qui signifie que le roi s'engageait à fournir à la flotte 16.500 quintaux de biscuits aux hommes d'équipage par mois au bas mot.

Ainsi la nécessité de la présence de la flotte de Barberousse en Provence paraît-elle avoir été réellement importante pour François Ier. Mais cet engagement ne fut pas l'unique raison de l'acceptation par les capitaines turcs d'hiverner à Toulon, alternative envisagée à la cour française dès le 8 septembre 1543⁷¹. Antoine Escalin, d'après ses propres dires, aurait en effet promis à Barberousse que s'il séjournait avec sa flotte à Toulon il ferait tout pour « le remettre en son royaume de Thunes »⁷², Tunis ayant été prise par l'empereur Charles-Quint en 1535. Cet argument dut à notre avis être la principale motivation qui poussa Barberousse à accepter de rester en Provence durant l'hiver 1543-1544⁷³.

La diplomatie française semble s'être engagée loin dans son alliance avec le mahométan, se compromettant gravement aux yeux des autres puissances chrétiennes d'Occident de l'époque⁷⁴.

⁶⁵ Cf. *Inventaire*, *op. cit.*, fol. 148 et suiv.

⁶⁶ Cf. *Inventaire*, *op. cit.*, fol. 155 v°.

⁶⁷ Cf. J. Garrisson, *Royaume renaissance et réforme, Nouvelle Histoire de la France Moderne Tome I*, Paris, Seuil, 1991, p. 160 : de 1542 à 1544 François Ier mène sa quatrième guerre contre Charles Quint afin de reconquérir le Milanais. Les dépenses sont telles que malgré la victoire de Cérisesoles (juillet 1544) les troupes françaises ne peuvent poursuivre « l'obsession milanaise » du roi, ce dernier ne pouvant « envoyer les renforts et l'argent ». Ce manque d'argent est dû aux guerres incessantes menées par François Ier (« Au temps de François Ier [...] les troupes soldées pèsent lourd sur le budget national », p. 152). F. Braudel, *op. cit.* (p.12, T. III) nous indique que la paix de Crespy (1544) fut commandée par « les nécessités financières ».

⁶⁸ Cf. « Apologie de Barberousse » par Antoine Escalin (annexe, doc.7).

⁶⁹ Cf. *Inventaire*, *op. cit.*, fol. 156.

⁷⁰ Cf. *Inventaire*, *op. cit.*, ff. 159v-160v.

⁷¹ L. Dorez, *Préface à l'Itinéraire de J. Maurand*, Paris, Ed. Leroux, 1900, p. XXIX : cite une lettre patente du 8 septembre 1543 ordonnant que l'on fasse « vuyder et desloger les habitants de la ville de Tholon, pour y loger ledit Barberousse et ses gens ».

⁷² Cf. extrait de l'*Inventaire*, fol. 156 (annexe, doc. 6).

⁷³ F. Braudel (*La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Tome III, Paris, Ed. Colin, 1990) nous rappelle que la paix de Crespy de 1544 entre François Ier et l'Empereur mit à mal l'alliance franco-turque. Barberousse, mort en 1546, ne reconquit jamais Tunis. Après l'épisode de l'hivernage à Toulon, l'histoire de la Méditerranée fut même apaisée, Braudel parlant des années 1545-1550 comme des années placées « sous le signe de la paix ». Tunis resta sous le giron espagnol jusqu'en 1574.

⁷⁴ F. Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Tome III, Paris, Ed. Colin, 1990, p. 14 : « La situation apparut sous son vrai jour quand la flotte turque [...] hiverna à Toulon, de 1543 à 1544. Occasion de s'indigner contre le Très Chrétien. De se désespérer. ».

Toulon devint alors une ville turque. Léon Dorez⁷⁵ nous cite en 1901 une lettre datée de 1543, écrite à Lyon par un auteur anonyme, et dans laquelle il est dit que « quant à Barberousse, sa personne et son armée sont à Tollon, et à veoir Tollon on diroit estre Constantinoble ». Il fallait satisfaire les gens de Barberousse, pour les raisons que nous avons dites : Antoine Escalin nous dit par exemple que le pacha, se plaignant que les biscuits qu'il avait reçus de Marseille se gâtaient, voulait qu'on lui envoyât du blé pour fabriquer le biscuit dans Toulon même. Cette demande fut acceptée⁷⁶.

Cependant, la flotte étant restée à Toulon d'octobre 1543 à mars 1544 (toujours d'après l'*Inventaire*), Polin évalua qu'il fallut lui fournir « 105.960 quintaux » de biscuits et de pain pour cette période (car au-delà des hommes d'équipage, les janissaires auraient nécessité, à 22 onces de pain par jour et par homme, la mobilisation de 4.200 quintaux de pain par mois). Si l'on y ajoute la quantité de blé qui dut être mobilisée dans l'optique du retour de la flotte à Istanbul, on perçoit le coût que l'entretien de cette gigantesque armée impliqua. Les ressources de Polin ne devant pas être considérables de par sa naissance (il n'était pas encore baron de La Garde), les Turcs et le roi durent ruiner la région.

Les instructions du 1er décembre 1543 frappèrent Lyon d'un emprunt en nature, payé finalement en argent par le marchand Antoine Vincent tant la quantité de blé réclamée était démesurée (6.000 livres tournois)⁷⁷. De même la ville de Toulon fut sans doute contrainte à une lourde contribution : la municipalité se plaignit de « fatigues, dommages et intérêts tant dans leurs biens que dans leurs personnes ». François Ier fut même forcé de reconnaître en novembre 1544 « que ladite ville [vidée de ses forces vives] est si stérile [...] qu'il serait impossible auxdicts habitants d'alimenter quiconque ».

Tout ceci ne fit qu'accroître les reproches faits de toute part au roi au sujet de son alliance avec les infidèles : le Pape Paul III Farnèse lui-même dénonçait le danger que cela pouvait représenter⁷⁸. François Ier, à court d'argent, ne tint donc plus ses promesses envers Barberousse (l'aider à reprendre Tunis) et le congédia au printemps 1544. Antoine Escalin fut une nouvelle fois livré à la fureur du pacha⁷⁹ et dut l'accompagner de force afin d'aller « donner compte audict Grand Turc de toutes choses passées »⁸⁰.

Ce dernier séjour vers Istanbul, duquel Jérôme Maurand fut l'aumônier et le précieux témoin oculaire, se déroula donc dans des conditions très délicates.

Arrêtons-nous un instant sur ce que nous disent les différentes études et récits historiques plus ou moins récents sur cet épisode. Dans son ouvrage de 1978 sur Antoine Escalin⁸¹, H.-D. Trique souligne que pendant que la flotte turque retrouvait sa liberté d'action et pillait les côtes italiennes, « Escalin [...] se préparait pour un troisième voyage à Constantinople pour faire un rapport au sultan et porter les remerciements du Roi de France ». Le *Dictionnaire de biographie française* de R. d'Amat⁸² indique quant à lui que « le 23 mai [1544], [le Polin] quitta Marseille avec deux galères pour une ambassade solennelle à Constantinople, sans doute pour remercier le sultan de son appui ».

Nous pourrions multiplier les exemples : partout où se trouve une mention de cette expédition, celle-ci est décrite comme une ambassade solennelle. Or, comme nous l'avons montré, Antoine Escalin lui-même reconnaît qu'il dut se rendre auprès du sultan sous la

⁷⁵ L. Dorez, *Préface à l'Itinéraire de J. Maurand*, Paris, Ed. Leroux, 1900, p. XXXII.

⁷⁶ Cf. *Inventaire*, *op. cit.*, fol. 158.

⁷⁷ Cf. *Inventaire*, *op. cit.*, fol. 165-166 : voir aussi le *Catalogue des actes de François Ier*, T. IV, pp. 428 et 487.

⁷⁸ L. Dorez, *Préface à l'Itinéraire de J. Maurand*, Paris, Ed. Leroux, 1900, p. XLI, cite une lettre du Pape adressée au duc de Savoie et recopiée par Gioffredo dans sa *Storia delle Alpi marittime*, T. V, p. 223.

⁷⁹ Cf. *Inventaire*, *op. cit.*, fol. 162 v°.

⁸⁰ Cf. *Inventaire*, *op. cit.*, fol. 163.

⁸¹ H.-D. Trique, *Antoine Escalin, baron de La Garde : une destinée peu commune*, La Garde-Adhémar, Ed. du club UNESCO, 1978, 10 p.

⁸² R. D'Amat (dir.), *Dictionnaire de biographies françaises*, T.XII, Paris, Ed. Letouzey et Ané, 1968, p. 1410.

menace, craignant pour sa vie. Cet épisode paraît donc être assez enjolivé et il nous paraît important de tenter de l'éclairer grâce aux écrits laissés par le Polin et par Jérôme Maurand⁸³.

Les deux témoignages, celui de l'aumonier développant l'autre, se recourent. A lire le récit fait par Antoine Escalin il est évident que les deux vaisseaux de Polin, la *Réale* et le *St-Pierre*, naviguaient au milieu de la flotte turque, contrairement à ce qu'avancait H.-D. Trique. Le récit de Jérôme Maurand nous montre que l'ambassadeur, au lieu de commander cette expédition comme le lui avait permis Soliman II et comme devait l'y aider sa promotion comme Général des Galères en avril 1544⁸⁴, était soumis aux décisions de Barberousse qui décidait des escales, mettait des chrétiens à la chaîne (« Il castello se rendite a discretione dil signor Barbarossa, et tutti [...] fureno prezi et messi a la cadena »⁸⁵), était l'unique interlocuteur auprès des populations rencontrées (« e questo dal signor Bassan non havendo possuto obtenerne, sene retornorono mesti nel castelo »⁸⁶)...

Cependant il nous semble que Polin, bien que soumis aux volontés de Barberousse, réussit à le conserver comme allié de la France et à l'orienter contre les ennemis de son roi. Il indique dans son procès-verbal de 1551 qu'il négocia avec « ledict Barberosse suivant la voulenté [du roi] que ladicte armée turquoise costoya les [...] pays de l'ennemi, [...] donnant plusieurs fois la chasse aux galères dudict ennemy ». Bien entendu, dans son *Inventaire*, Antoine Escalin tente de montrer les services qu'il a pu rendre à la France et l'on peut se demander s'il ne met pas trop en avant cet aspect de son expédition afin de mieux servir sa défense. Seulement il est vrai que les diverses attaques mentionnées par Jérôme Maurand dans son *Itinerario* (Ischia, Pussol, Pollicastre, Lipari, Port Hercules, Thelamon...) ont eu pour cibles des cités ou Etats alliés à l'empereur Charles-Quint.

Cette dimension dut être utilisée par la propagande royale et constitua sûrement l'aspect qui a induit en erreur plusieurs historiens dans leur interprétation de cette « ambassade forcée ». Naturellement cela n'est qu'une analyse que nous faisons et n'a aucunement la prétention de se substituer aux conclusions déjà établies.

Antoine Escalin se sépara de la flotte de Barberousse avant son arrivée à Constantinople, prenant les devants comme il l'indique lui-même⁸⁷ : il avait pris la mesure de la satisfaction turque des butins faits en Italie et s'en servit afin d'éviter de se trouver en présence de Soliman II en même temps que du pacha, craignant pour sa vie. Cette habileté montre aussi la prudence qu'a alors acquise l'ancien militaire à ne pas engager inutilement le combat avec l'Autre. Ainsi Jérôme Maurand nous indique que Barberousse ayant à Policastro mis à la chaîne un gentilhomme qui venait « visitar [lo Polin] con uno precente », Antoine Escalin « como sapientissimo fese chomo se niente di quello saputo avesse, governandose secondo il tempo »⁸⁸.

De même l'analyse de la carte de cette expédition⁸⁹ nous montre que la route empruntée pour le voyage du retour était singulière, Polin ayant préféré ne pas naviguer à vue : la lecture de J. Maurand nous apprend que ce trajet était en fait guidé par la prudence, l'ambassadeur craignant de rencontrer la flotte impériale commandée par Doria et épiant les galères françaises⁹⁰. Cette dernière expédition d'Antoine Escalin vers Constantinople fut donc prudente en plus d'être contrôlée par Barberousse. Elle fut peu relayée à l'époque, Brantôme n'en parlant même pas, ce qui tendrait à expliquer les erreurs qui furent écrites sur elle. Une

⁸³ H. Maurando, *Itinerario di Hieronimo Maurando*, 1546-1576, in Recueil Peiresc Tome VIII.

⁸⁴ Cf. Lettre du roi du 23 avril 1544 (annexe, doc. 25).

⁸⁵ H. Maurando, *Itinerario di Hieronimo Maurando*, 1546-1576, Folio 187 v°.

⁸⁶ H. Maurando, *Itinerario di Hieronimo Maurando*, 1546-1576, Folio 193.

⁸⁷ Cf. Document sur la séparation des flottes le 16 juillet 1544 (annexe, doc. 10).

⁸⁸ H. Maurando, *Itinerario di Hieronimo Maurando*, 1546-1576, Folio 195.

⁸⁹ Cf. Carte du voyage de Polin vers Constantinople (annexe, doc. 2).

⁹⁰ H. Maurando, *Itinerario di Hieronimo Maurando*, 1546-1576, Folio 209.

expédition peu glorieuse pour la monarchie française sans doute, dont seuls les raids sur l'Italie furent mis en exergue.

A la lumière des écrits des observateurs des événements décrits, nous avons tenté d'en enrichir notre connaissance. Il nous reste à nous demander, aux vues des difficultés rencontrées en ces années 1543-1544 par Antoine Escalin, aux vues de sa prudence, par quels procédés et évolutions l'histoire de cet ambassadeur en fit-elle un héros, comme nous avons pu le montrer en introduction à cette étude. Et ce au travers d'une critique historiographique limitée par la nature de l'exercice demandé.

● La naissance d'un héros : le capitaine « Polin », icône de propagande

Nous avons fondé notre étude du rôle qu'eut Antoine Escalin dans la politique franco-turque de François Ier sur les déclarations de cet ambassadeur, sur des lettres d'époque, sur des actes royaux... Et nous avons quelque peu délaissé les écrits des premiers historiens de Polin dans la construction de notre analyse. Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme, fut le premier de ses biographes, lui consacrant près de dix pages dans ses *Œuvres complètes*⁹¹. Il nous faut faire ici une étude critique de ces écrits afin de justifier notre sous-emploi de cette source et de jeter les premières bases de l'historiographie du baron de la Garde.

Nous l'avons vu, Brantôme est la seule source que nous ayons sur les voyages que fit faire le seigneur du Bellay à Polin auprès de François Ier. Si nous l'avons utilisé comme source sur cet épisode et non sur d'autres, c'est que Brantôme était un homme de cour et en fut donc un observateur privilégié et direct (« Je le vis une fois à la cour »⁹²). Mais lorsqu'il fait état de l'enfance d'Antoine Escalin, de ses voyages auprès du sultan, etc., il ne peut que rendre compte de ce qu'il a entendu. Bien souvent il introduit les anecdotes qu'il raconte sur le général des galères par « j'ay ouy dire »⁹³. Car bien qu'il déclare connaître Polin⁹⁴, il semble que les nombreux déplacements que fit ce dernier empêchèrent Pierre de Bourdeille d'en être un des plus proches amis.

Cela transparait clairement dans le récit que Brantôme fait des jeunes années du baron de La Garde. Il nous dit qu'il a « ouy dire » qu'il était « extrait de bas lieu »⁹⁵ : or nous avons déjà montré qu'Antoine Escalin était issu d'une famille noble de La Garde-Adhémar. Et surtout nous voyons qu'ici Pierre de Bourdeille se fonde essentiellement sur des rumeurs.

Surtout, Brantôme fait preuve d'une totale méconnaissance des rapports qu'entretint Antoine Escalin avec les Turcs, ou peut-être les a-t-il travestis. Cette phrase surtout retient l'attention : « c'estoit chose estrange à veoir comme ce capitaine Poulin se faisoit obéyr et respecter parmy ces gens ». Peut-être qu'ici Brantôme ne fait que reprendre des bruits qui circulaient à la cour, ou peut-être rend-t-il compte de ce qu'a pu en dire Antoine Escalin lui-même à son retour en France en 1544 afin de masquer la réalité des événements. Toujours est-il que ce passage entre en totale contradiction avec ce que nous avons pu dire sur le séjour de la flotte de Barberousse en Provence. Au final Brantôme nous livre dans cette courte biographie un portrait extrêmement flatteur d'un homme qui, bien que très méritant, a aussi connu des échecs et des difficultés.

Pour exemples supplémentaires, Pierre de Bourdeille met en évidence l'honneur d'Antoine Escalin. Parlant des massacres que ce dernier orchestra contre les « hérétiques de

⁹¹ P. De Bourdeille dit Brantôme, *Œuvres complètes*, Tome IV, Paris, Ed. Mme Ve Jules Renouard, 1868, 139-150 pp.

⁹² Brantôme, *op. cit.*, p.145.

⁹³ Brantôme, *op. cit.*, p.143.

⁹⁴ Brantôme, *op. cit.*, p.150.

⁹⁵ Brantôme, *op. cit.*, p.150.

Merindor et Cabrerez (car il haysoit mortellement ces gens là) »⁹⁶, il insiste sur le fait que les horreurs commises ne l'ont été que parce qu'il désirait obéir au mieux aux ordres royaux (« s'estant comporté un peu trop rigoureusement »⁹⁷). Cela apparaît sans détour lorsque l'auteur indique que le baron de La Garde a « laissé plus d'honneur à ses héritiers que de biens »⁹⁸.

Il raconte également que le Polin poussait l'honneur à critiquer la prise faite par Brantôme lui-même d'un navire non-musulman, bien qu'ennemi (« ne le trouvant de bonne guerre ne de prise, me le fit rendre »⁹⁹)¹⁰⁰ : la contradiction que comporte cette anecdote avec le fait qu'Antoine Escalin fut le principal artisan de l'alliance franco-turque et coula des galères espagnoles en 1555¹⁰¹ ne gêne guère Pierre de Bourdeille dans son éloge de l'ambassadeur.

Brantôme fait d'Escalin un héros, de manière consciente ou d'après ce qu'il a pu entendre : il parle ainsi de ses « combatz qui ont estez si fréquens et assidus que les mers [...] de Barbarie, de Constantinople et Levant en ont longuement raisonné »¹⁰². Seulement nous avons pu montrer que, lors de ses trois uniques expéditions qui l'emmenèrent en Méditerranée orientale, Polin n'a jamais livré le moindre combat contre des musulmans : J. Heers¹⁰³ le confirme. Ainsi cette première « biographie » de Pierre de Bourdeille apparaît comme une véritable hagiographie, où le héros, Antoine Escalin, jouit d'une image idéale, relativement éloignée de la réalité que furent sa vie et ses actions diplomatiques. Or ce récit servit de base à ceux qui virent le jour au XIXe siècle.

La plupart des biographies d'Antoine Escalin ont été produites au XIXe siècle. Et toutes se sont appuyées sur les écrits de Brantôme, ne cherchant pas à exploiter avec prudence les mémorialistes contemporains du Polin. Ainsi, quoi que l'on puisse lire sur le baron de la Garde, nous pouvons toujours trouver les écrits de Pierre de Bourdeille en filigrane : déjà en 1978 H.-D. Trique faisait cette remarque (« les sources d'information, si elles sont assez nombreuses, ont très souvent la même origine, à savoir la chronique de Brantôme »¹⁰⁴).

Cette littérature nous livre donc à sa suite une image héroïque d'Antoine Escalin. Seulement il convient d'observer si elle accentua cet aspect ou non, et l'importance qu'elle eut dans le façonnement de l'image de Polin qui est demeurée jusqu'à nos jours.

Nous avons réussi à nous procurer trois biographies de l'ambassadeur rédigées dans la moitié du XIXe siècle : il s'agit tout d'abord de l'article intitulé « La Garde ou le Pollin »¹⁰⁵ de A. Lacroix. L'auteur, nous rapportant à chaque page des faits tirés du récit de Brantôme (« Brantôme rappelle... », « Brantôme nous apprend... », Etc.), fait de ce dernier la base essentielle de sa biographie, allant jusqu'à affirmer que Pierre de Bourdeille livra une version

⁹⁶ Cf. Brantôme, *op. cit.*, p.143 : ces massacres eurent lieu au mois d'avril 1545 contre les Vaudois de Cabrières et de Mérindol. Antoine Escalin fut emprisonné 3 ans suite à la plainte déposée par les habitants de ces villages auprès de Henri II et c'est pour sa défense qu'il fit rédiger l'*Inventaire* qui nous a tant servi de source dans cette analyse.

⁹⁷ Cf. Brantôme, *op. cit.*, p.143.

⁹⁸ Cf. Brantôme, *op. cit.*, p.149.

⁹⁹ Cf. Brantôme, *op. cit.*, p.150.

¹⁰⁰ Cette attitude est représentative de l'attachement que porta la noblesse des XVIe et XVIIe siècles au *corso* étudié par Michel Fontenay dans sa contribution à *La mort des pays de Cocagne : comportements collectifs de la Renaissance à l'âge classique* (J. Delumeau Dir., Paris, Publications de la Sorbonne, 1976, 214 p.).

¹⁰¹ Cf. Brantôme, *op. cit.*, p.145.

¹⁰² Cf. Brantôme, *op. cit.*, p.149. Il nous faut encore préciser que les activités militaires qu'Antoine Escalin entreprit après le siège de Nice et l'ambassade auprès de Soliman II en 1544 restent à analyser.

¹⁰³ J. Heers, *Les Barbaresques*, Paris, Ed. Perrin, 2001, p. 275.

¹⁰⁴ H.-D. Trique, *Antoine Escalin, baron de La Garde : une destinée peu commune*, La Garde-Adhémar, Ed. du club UNESCO, 1978, p. 10.

¹⁰⁵ A. Lacroix, « La Garde ou le Pollin », *Histoire de l'arrondissement de Montélimar*, Tome IV, Nyons, Ed. Chantemerle, Rééd. 1974 (1^{ère} édition Valence – 1874), pp. 54-75.

de la vie du Polin « bien plus naturelle et véridique » que d'autres¹⁰⁶. En définitive cet écrit ne nous apprend rien de novateur. Il nous peint un « très illustre capitaine », à « l'humeur vive et farouche »¹⁰⁷ : un héros en définitive. André Lacroix (1824-1910), grand archiviste de la Drôme du XIXe siècle, en érudit de son temps, ne pouvait faire autrement, à une époque où l'histoire de France se résumait essentiellement en une succession d'actes de bravoures et de batailles mémorables. Il est à préciser cependant qu'il déplora le fait de ne pas avoir accès à des sources plus variées sur le Polin, beaucoup d'entre elles étant restées la propriété des notaires jusqu'aux années 1960 voire 1980.

Citons également la *Biographie d'A. Escalin* d'H. Louis¹⁰⁸. L'auteur s'y présente comme un « devancier » sur ses travaux portant sur la vie du baron de La Garde, ayant effectué ses premières recherches sur lui près de « quarante ans » avant la rédaction de son ouvrage. Cependant une remarque qu'il fait dans sa préface permet rapidement de situer sa « succincte biographie », qualifiée « d'éloge historique » portant sur un « illustre compatriote »¹⁰⁹. Dans cette même préface, très courte (moins d'une page), il nous parle d'une « grande figure » aux « hauts faits », d'un « grand homme ». Ces mêmes termes décorent régulièrement les phrases d'H. Louis qui nous livre un portrait romantique (« il naquit [...] dans une ferme, [...] gardant les troupeaux ») et héroïque d'Antoine Escalin, dépassant bien en cela Brantôme. Pour quelles raisons ? L'auteur paraît nous en fournir une en disant qu'il faudrait que la « patrie [...] perpétue sa mémoire par un monument »¹¹⁰ : si le Polin inspire tellement d'études en cette fin de XIXe siècle, c'est que la France se cherche des héros afin de consolider son unité nationale¹¹¹.

Enfin attardons nous sur l'article du Comte d'Allard, « Escalin, pâtre, ambassadeur »¹¹², paru en 1898. Il est pour l'historien d'un grand intérêt, car sa vocation première est de compiler plusieurs documents d'archives concernant la vie du Polin et de les éditer. De plus dans cet article l'auteur nous apprend qu'alors, sur le Polin, les écrits de « M. Lacroix » font autorité¹¹³, tout autant que Brantôme (« Brantôme qui avait vécu dans la familiarité du baron doit mieux que personne nous servir de guide dans cette histoire »¹¹⁴). Cela démontre bien qu'en cette fin de XIXe siècle les connaissances sur Antoine Escalin ne progressent guère que dans le sens de l'héroïsation plus grande du personnage (« même les turcs l'admiraient lorsqu'il était ambassadeur »¹¹⁵), apparaissant toujours comme étant né « fort pauvre »¹¹⁶.

Il nous paraît important de noter que ces ouvrages, comme tous les autres dont nous avons entendu parler, ont été publiés dans la région proche de La Garde-Adhémar (Drôme). Nous avons en fait un phénomène d'éloge régional. Nous pouvons penser que cette admiration locale pour Antoine Escalin est en fait l'héritière d'un mouvement qui dû débiter de la vie même de l'ambassadeur, celui-ci ayant connu une ascension fulgurante - nous

¹⁰⁶ A. Lacroix, « La Garde ou le Pollin », *Histoire de l'arrondissement de Montélimar*, Tome IV, Nyons, Ed. Chantemerle, Rééd. 1974 (1^{ère} édition Valence – 1874), p. 58.

¹⁰⁷ A. Lacroix, *op. cit.*, p.55.

¹⁰⁸ H. Louis, *Biographie d'A. Escalin dit « Paulin, Baron de La Garde »*, La Garde-Adhémar, Ed. Personnelle (« se vend chez l'auteur »), 1900, 29 p.

¹⁰⁹ Toutes les citations se trouvent dans : H. Louis, *Biographie d'A. Escalin dit « Paulin, Baron de La Garde »*, La Garde-Adhémar, Ed. Personnelle (« se vend chez l'auteur »), 1900, p.1.

¹¹⁰ H. Louis, *op. cit.*, p.27.

¹¹¹ Michel de Certeau (dans « L'opération historique », *Faire de l'Histoire T. I Nouveaux problèmes*, Paris, Gallimard, 1974, p. 33) inscrit cet état de fait dans un plus vaste mouvement historique ayant imposé « les normes et les codes de l'évangélisme laïc, libéral et patriotique » aux sujets d'étude de la fin du XIXe siècle.

¹¹² Le Comte d'Allard, « Escalin, pâtre, ambassadeur et général des galères de France : recueil de documents concernant sa vie », *Bulletin de la société d'archéologie et de statistiques de la Drôme*, Valence, 1896, 77 pp.

¹¹³ Le Comte d'Allard, *op. cit.*, p.1.

¹¹⁴ Le Comte d'Allard, *op. cit.*, p.2.

¹¹⁵ Le Comte d'Allard, *op. cit.*, p.70.

¹¹⁶ Le Comte d'Allard, *op. cit.*, p.2.

l'avons vu - qui a su s'inscrire dans sa région d'origine notamment avec le château qu'il fit construire à La Garde-Adhémar dès 1547, d'aspect imposant, étant selon C. Trezin¹¹⁷ « l'orgueil du pays [drômois] », son incurvation originale rappelant une galère et, de fait, les voyages du Polin.

Cette vision romantique pèse encore sur l'image que l'on peut avoir d'Antoine Escalin : le site internet du château de la Garde-Adhémar, aujourd'hui presque détruit, se fait l'écho, dans son article sur le Polin, de cette dimension, le faisant toujours naître « dans une ferme de la plaine »¹¹⁸. Un article du *Monde* datant de 2005 en fait un « corsaire français »¹¹⁹. En 1979 parut un roman d'E. Deschodt¹²⁰ retraçant sa vie, reprenant tout du courant romantique du XIXe siècle qui héroïsa plus encore le Polin, courant cristallisé par la plaque de marbre présente depuis lors à la Garde-Adhémar et sur laquelle on peut lire : « Ici s'élevait la demeure d'Antoine Escalin, berger, soldat, ambassadeur, général des galères de France ».

Cette rapide étude historiographique nous montre bien que le parcours du Polin fut quelque peu travesti, donna naissance à un véritable personnage mythique, né berger puis devenu ambassadeur à l'instar du Pâris d'Homère, la mythologie étant à la fin du XIXe siècle un thème très présent. Mais quel rôle joua l'implication diplomatique d'Antoine Escalin dans cette évolution ?

Fernand Braudel admet pleinement que, dans « l'affaire d'Africa » de 1550-1551 comme dans d'autres, les Français avaient poussé les Turcs contre les Impériaux¹²¹. Les services de Charles-Quint, une nouvelle fois, dénoncèrent l'odieuse alliance. En France même, la monarchie dut faire face à des oppositions nées du choc provoqué par cette alliance : François Ier, déjà, connut quelques heurts avec le connétable de Montmorency. En 1535, M. Giustiniani, ambassadeur de Venise en France, attaquait vivement cette politique (« Le Roi est maintenant allié avec le Turc, parce qu'il ne croit pas qu'il puisse avoir d'allié plus capable de diminuer la puissance de l'Empereur »¹²²).

Très rapidement une contre-propagande française fut mise en place, la monarchie éprouvant « certains remords »¹²³. L'opuscule imprimé sur l'*Apologie pour le roi contre les Impériaux* paraît en 1551 à Paris. Brantôme, dans son œuvre, s'inscrit dans ce mouvement d'après J. Heers¹²⁴ : c'est notamment lui qui fit des frères Barberousse des nobles français partis en Afrique du Nord à l'aventure. Nous pouvons donc légitimement émettre comme hypothèse que le portrait qu'il fit d'Antoine Escalin - devenu un héros alors que J. Heers¹²⁵ ne lui prête comme seul fait de gloire que l'épisode durant lequel il « commanda la flotte qui accompagna celle de Keir-ed-Din » - fut influencé par cette contre-propagande française.

G. Turbet-Delof nous indique que dans ce mouvement beaucoup passèrent sous silence leur implication dans l'alliance franco-turque et mirent en avant leurs engagements

¹¹⁷ C. Trezin a soutenu une thèse sur les châteaux de la Drome dont celui qui fut construit par Antoine Escalin à La Garde-Adhémar (Cf. Annexes, document 31, reconstitution du château).

¹¹⁸ Cf. <http://www.cs.cmu.edu/~celine/lga/escalin.html>, site internet non officiel sur la Garde-Adhémar élaboré par une ancienne lagardienne depuis les Etats-Unis et s'appuyant sur la documentation touristique et la tradition orale : il y est question d'une stèle à la mémoire d'Antoine Escalin et érigée à la Garde-Adhémar, sur les bases de l'ancien château Renaissance. Elle fut installée en juillet 1930 par l'association *Les amis du Tricastin* dirigée par Rodolphe Bringer de Pierrelatte (collaborateur du *Canard Enchaîné*). La mémoire de ce personnage est inscrite jusque dans le paysage de la région dans laquelle il a vécu.

¹¹⁹ A. Albertini, « L'épave corse va-t-elle parler ? », *Le Monde*, Paris, Jeudi 8 décembre 2005.

¹²⁰ E. Deschodt, *Le Général des Galères*, Paris, Ed. J.-C. Lattes, 1979, 238 p.

¹²¹ F. Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Tome II, Paris, Ed. Colin, 1990, pp. 236-238.

¹²² N. Tommaseo, *Relations avec les ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVI^e siècle*, T. I, 1838, p.68 (cité par L. Dorez, *Préface à l'Itinéraire de J. Maurand*, Paris, Ed. Leroux, 1900, p. XL).

¹²³ G. Turbet-Delof, *L'Afrique barbaresque dans la littérature française aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris-Genève, Ed. Droz, 1973, p. 164.

¹²⁴ J. Heers, *Les Barbaresques*, Paris, Ed. Perrin, 2001, p. 277.

¹²⁵ J. Heers, *Les Barbaresques*, Paris, Ed. Perrin, 2001, p. 275.

chrétiens, tel Monluc, grand partisan des relations avec la Sublime Porte et qui partout se vanta « d'avoir deux fils [...] dans l'ordre de Malte »¹²⁶.

Brantôme utilise le même procédé dans sa biographie du Polin : il ne consacre que deux pages sur douze à l'implication d'Antoine Escalin dans la politique franco-turque, mais à l'inverse consacre un trop long développement, du point de vue de l'importance relative des faits, à la répression qu'il mena contre les hérétiques, au mariage qui faillit l'unir à la « reine d'Angleterre » Elisabeth Ier...

Il apparaît donc bien que cette littérature de justification française eut un rôle important dans l'image que la postérité conserva du baron de La Garde, tout du moins parce que Brantôme s'y inscrit clairement. Autre exemple : du vivant d'Antoine Escalin le poète Joachim du Bellay, neveu du protecteur du baron de la Garde Guillaume du Bellay, lui consacra un poème élogieux rentrant dans le cadre de cette propagande¹²⁷. Son ton héroïque est évident : ce sonnet chante les louanges du « Tiphys du Jason », que « les Dieux marins [...] favorisent tant » et que les « Dieux terrestres [...] jalouz[ent] ». Dans la même logique J. Heers nous rapporte¹²⁸ que l'autre oncle du poète, Martin du Bellay, dans ses *Mémoires*, fit l'éloge du comportement des Turcs durant leur hivernage à Toulon, éloge impliqué clairement dans la contre-propagande française. Enfin, par un acte enregistré en 1646¹²⁹ par Louis XIII, le roi éleva la baronnie de la Garde au rang de marquisat, ravivant la mémoire glorieuse d'Antoine Escalin sans faire allusion à son implication dans la politique franco-turque de François Ier.

Nous nous permettons de déduire de tout cela que la monarchie française, plus encore celle de la Réforme Catholique, honteuse de ses choix diplomatiques, chercha à les justifier et à les travestir. Une des façons de le faire fut sans doute de présenter les agents de François Ier, ses ambassadeurs, comme de véritables héros, de grands capitaines. Cette « héroïsation diplomatique », comme nous appellerons la reconstruction historique que nous mettons en évidence, toucha Antoine Escalin en premier, lui qui fut l'artisan de l'alliance franco-turque.

Ce processus s'explique aussi par le développement que connut la fonction d'ambassadeur dès le XVIIe siècle, sous l'impulsion de Richelieu puis de Colbert, fonction réservée à la noblesse de vieille souche et qu'il fallut donc glorifier, rendre attrayante. Toujours est-il que cette propagande, voulue par la monarchie pour les raisons que nous venons de mettre en avant, survécut aux diverses disgrâces du Polin (son procès en 1551, les trois années d'emprisonnement qu'il vécut...). Mais elle dut d'après nous ne pas lui déplaire, lui qui eut pour devise « Par Moy Seul », devise fière et orgueilleuse.

Citons, pour enrichir cette démonstration, Montaigne qui, lucide témoin des événements qui se déroulaient sous ses yeux, écrivit cette phrase très juste : « Qui croiroit que le Capitaine Bayard n'eust honneur, que celui qu'il a emprunté des faits de Pierre Terrail ? Et qu'Antoine Escalin se laisse voler à sa veuë tant de navigations et charges par mer et par terre au Capitaine Poulin ? »¹³⁰. Ce parallèle entre Polin et Bayard, le même que nous avons fait en introduction, nous montre bien qu'à l'instar du chevalier l'histoire a longtemps conservé le parcours du Polin, héros de propagande, et non celui de notre Antoine Escalin.

Antoine Escalin, fut bien à la fois l'artisan, le témoin et « l'objet » de la diplomatie franco-turque de François Ier.

Artisan, il l'a été indéniablement : il réussit à convaincre Soliman II de s'allier de nouveau au souverain français malgré les rapports délicats qu'entretenaient les deux chefs

¹²⁶ G. Turbet-Delof, *L'Afrique barbaresque dans la littérature française aux XVIe et XVIIe siècles*, Paris-Genève, Ed. Droz, 1973, p. 168.

¹²⁷ J. du Bellay « combien que ta vertu soit entendue » *Les regrets de Joachim du Bellay*, éd. Droz, 1994, 346 p.

¹²⁸ J. Heers, *Les Barbaresques*, Paris, Ed. Perrin, 2001, p. 276.

¹²⁹ Cf. Acte cité par Le Comte d'Allard (annexe, doc. 26).

¹³⁰ Cf. Montaigne *Essais*, livre I ch. , Paris, Flammarion, 1993.

d'états. Témoin, il le fut aussi : nous avons tenté d'éclairer d'une nouvelle lumière la diplomatie que François Ier mit en place avec la Sublime Porte à partir des écrits laissés par Antoine Escalin, écrits dont le travail de compilation que nous avons effectué apparaît donc comme étant important sur le plan de la compréhension des événements décrits. Ainsi le témoignage laissé par le baron de la Garde nous a-t-il permis de mieux situer la place qu'occupait le siège de Nice dans la guerre menée par le souverain français contre les forces impériales, siège qui s'avérerait avoir été mis en place avec une certaine précipitation et sans réelle préméditation en cette année 1543. « Objet », enfin, le Polin l'a été au travers de la contre-propagande française qui a été mise en place dès François Ier et qui en a fait un véritable héros chrétien, défenseur du royaume de France, grand combattant, et ce afin de faire oublier la honte s'étant emparée de la cour française et étant liée à la diplomatie ottomane du premier roi Valois-Angoulême.

Mais surtout nous avons pu plusieurs fois critiquer les travaux que nos prédécesseurs nous ont laissés et nous permettre l'élaboration de quelques théories remettant en cause la vision communément admise sur les événements auxquels le baron de la Garde a pu prendre part.

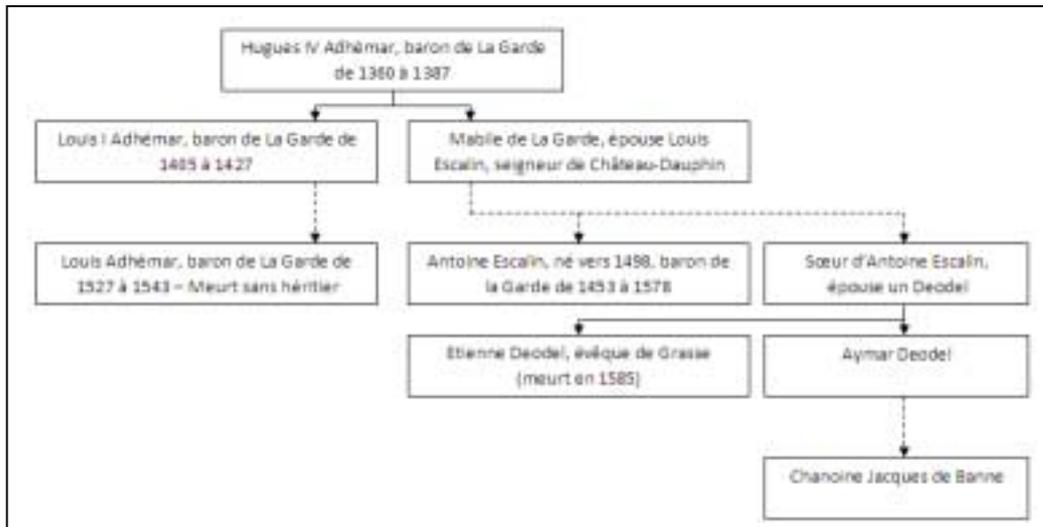
Nous ne prétendons pas avoir mieux fait. Seulement notre analyse, dans son dernier développement surtout, a pu démontrer les dérives contenues dans certaines biographies du Polin, étayer notre démonstration au travers de sources manuscrites diverses, produites parfois par l'intéressé lui-même. Notre démarche historique, se démarquant de celles qui avaient déjà pu être employées, propose un point de vue novateur sur la vie du baron de la Garde ainsi que sur certains aspects de la politique franco-turque de François Ier.

Cependant, il nous paraît évident qu'un travail bien plus vaste devrait être mené sur Antoine Escalin. D'autant que beaucoup de documents dormant encore dans les archives attendent d'être exploités pour enrichir plus encore notre portrait du Baron de la Garde et nos connaissances sur les relations franco-turques du XVI^e siècle, relations qui pesèrent sur d'autres rapports diplomatiques, ainsi que nos connaissances sur le siège de Nice auquel il participa activement et dont il fut un témoin privilégié. C'est pourquoi nous laissons là Antoine Escalin des Aimars, dit Polin, baron de la Garde-Adhémar, seigneur de Pierrelatte¹³¹, Général des Galères du Roi de France, commanditaire de la première Réale¹³², avant de rouvrir un jour le dossier d'une figure aussi emblématique.

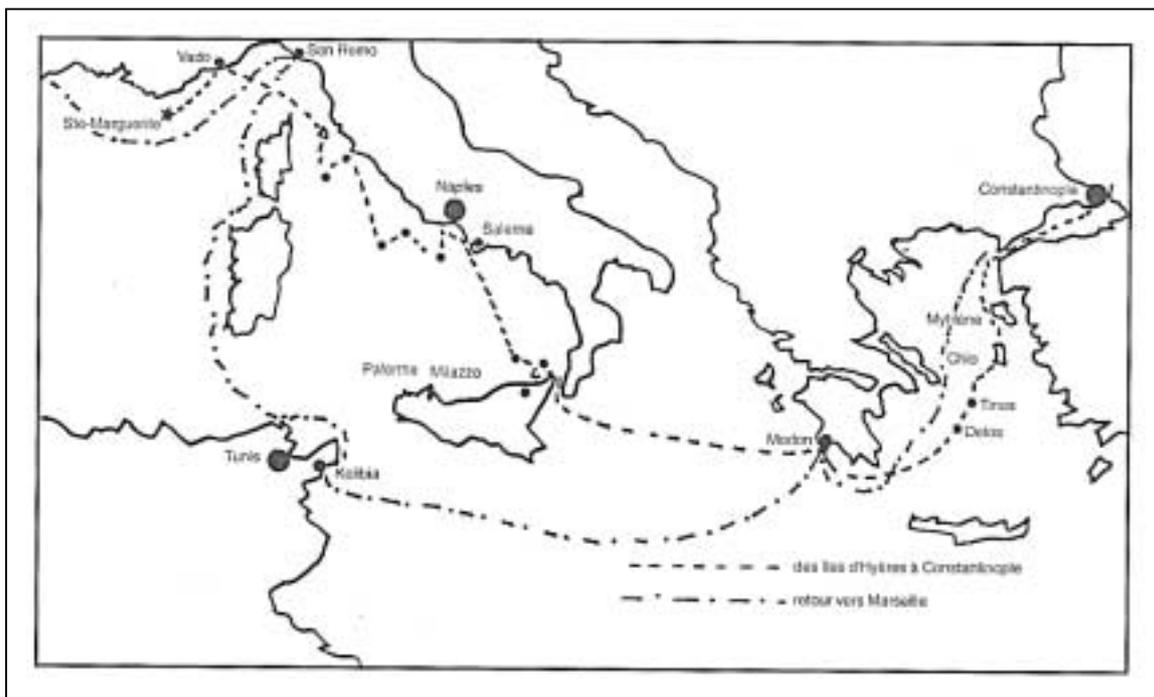
¹³¹ D'après H.-D. Trique, *Antoine Escalin, baron de La Garde : une destinée peu commune*, La Garde-Adhémar, Ed. du club UNESCO, 1978, p.6 : don fait par François Ier vers 1544, pour services rendus.

¹³² Sur cette seule galère une étude pourrait être menée. Brantôme y consacre près de trois pages. Il est à noter que c'est sur cette galère qu'Antoine Escalin se rendit à Constantinople pour la dernière fois. Brantôme nous parle d'une grande galère à « cinq [hommes] pour banc », « dont paradvant on n'en avoit veu en France » (P. De Bourdeille Brantôme, *Œuvres complètes*, Tome IV, Paris, Ed. Mme Ve Jules Renouard, 1868, p. 147-149). D'après nous cette galère fut à la base d'une grande tradition française : nous avons en effet lu qu'en 1662 le roi Louis XIV créa un « Corps des galères » avec à sa tête un Général des galères ayant pour navire la « Réale de France », galère décorée somptueusement, couverte de sculptures d'or, dont neuf exemplaires furent construits de 1662 à 1748 (cf. <http://www.musee-marine.fr/index.php?lg=fr&nav=441>). Peut-être pouvons-nous voir là un hommage au général des galères Antoine Escalin et à son navire. Et peut-être aussi un dernier témoignage de la propagande royale vis-à-vis de la politique franco-turque de François Ier.

Document 1 : Arbre généalogique reconstitué après étude des Mémoires du chanoine de Banne (début XVIIe siècle : il avait Antoine Escalin pour ancêtre) par Jean Boissier (cf. bibliographie)



Document 2 : Carte du voyage de Polin vers Constantinople (1544) établie à partir des informations données par J. MAURAND (Itinerario di Hieronimo Maurando, 1546-1576, in Recueil Peiresc Tome VIII)



Document 3 : Extrait des Inventaire des pièces d'Antonin Escalin, seigneur de la Garde (Pièces présentes dans la Collection Moreau, vol. 778, fol. 148 et suiv., bibliothèque nationale, milieu 16e)

Extrait d'une lettre envoyée par Polin au gouverneur de Rome pour le rassurer quand au passage de Barberousse devant ses terres (1543) :

« Soliman a confié ses forces maritimes à Barberousse pour attaquer les ennemis de la France, et non ses amis, et lui a ordonné d'obéir à François Ier comme à lui-même. Aussi le Pape peut être tranquille ; les Turcs ne feront aucune invasion dans ses états. »

Document 4 : Extrait des *Inventaire des pièces d'Antonin Escalin. Lettre de Polin à François Ier (Toulon, 14 mars 1544).*

Sire, depuis vous avoir escript de Marseille je suis venu en ceste ville, et apres avoir presenté voz lettres au sieur Barberousse, je luy ay fait entendre comme Vostre Magesté desiroit prouvoir ad ce qu'il vous avoit adverty, et pour y commencer, failloit, pour observer l'ordre qui se tient en voz royaulmes, que ce qu'il vous avoit mandé par lettres missives fust confirmé par informations auctentiques prises par ung des presidens ou conseiller de voz sièges royaulx ; ce que ledit Bassal a accordé et a déposé comme vous plaira veoir par les informations qu'en a pris Mons. d'Esparron, qui est ung conseiller de vostre Parlement d'Aix, que Mons. de Grignan a envoyé de pardeça, par la vertu d'une instruction qu'il vous a pleu m'envoyer signée. Si en a fait le semblable Japher aga, qui a servy de truchement en tous ses propos. Ledict conseiller s'en retourne devers ledict sieur de Grignan, lequel ne fault de faire tout ainsi que Votre Magesté luy commandera.

Sire je n'ay failly remonstrer audict Barberousse les preparatifz de guerre que faictes de tous costez et par mer et par terre et luy en ay discouru bien au long et par le menu ; ce qu'il trouvé très bon, et aussi là où vous veuillez employer ceste armée promptement pour rompre les dessains de l'ennemy et ne perdre temps, attendant veoir ce qu'il voudra faire. Et après, selon cella, Vostre Magesté les employa ès lieux que congnoistra estre à propos pour le mieulx. Il m'a fait responce qu'il estoyt venu icy et toute sa compaignée pour faire tout ce qu'il vous plaira luy commander, et le plus grant désir qu'il ayt, c'est d'estre mys en besongne, mais que ce soyt avecques telle compaignée qu'il puisse faire chose au contentement du Grand Seigneur et vostre service. Bien luy semble que les provisions que ont esté faictes pour ceste armée ne sont consonnantes à unes telles forces que ceulx icy. Je luy ay fait entendre la cause qui vous empesche ne le pouvoir acompaigner ainsi qu'estiez délibéré, qu'est pour l'incroyable despence que Vostre Majesté a fait par le passé et fait journellement, et après leur en avoir long temps debatue, il m'a respondu qu'ilz iront tout ainsi que Vostre Magesté le commanderoit, bien ou mal acompaignez. Bien m'ont chargé donner ordre que ne leur faille aucune chose de ce que leur a esté accordé, et puyisque vostre intencion est qu'ilz temporisent de pardeça une partie de cest esté, qu'elle fisse faire nouvelle provision de biscuytz; et à ceste heure il a faillu nécessairement que leur en aye fait bailler six mil six cens quintaux plus que ne leur en avoys promys. Mais ce a esté sans qu'ilz m'ayent donné une heure de terme, davantaige que les espaïs se sont eslevez et sont venuz aujourduy troys foys à mon logis, crians que je les avoys amenez de Constantinople jusques icy et que je donnasse ordre de leur faire bailler leur paye, car ilz ne sçauraient de quoy vivre et ne s'embarquer autrement. Je les ay rapaisez le mieulx qu'il m'a esté possible et me suys retyré devers le sieur Barberousse, luy remonstant tout ce que m'a semblé estre à propos et qu'il y voulsist remédier que ses esmotions ne fussent entendues pour ne donner plaisir à l'ennemy et ne luy recepvoir ceste honte. Il m'a donné les meilleures parolles du monde. Si esse (*sic*) que je crains qu'ilz s'entendent entre eulx et ne cherchent occasion par cause, et faudra nécessairement leur faire prester quelque argent, lequel je prendray, s'il m'est possible, sur ce que vous a pleu leur ordonner, et adviseray les faire desloger incontynant estre arrivé le trésorier, et si ce pendant j'estoys contrainct leur en bailler, je m'aideray de la faveur de Mons' de Grignan. Je vous supplie très humblement, Sire, que se ledict trésorier n'estoit depesché, commander que incontynant soyt expédié en dilligence; car l'armée turquesque est preste à partir tout entièrement. Or mis l'argent qu'ilz espèrent avoyr et quant ilz ne feroient autre chose que demeurer aux isles d'Yères, attendant que la vostre soit preste, ilz tiendront toujours en grande crainte et despence l'ennemy.

Sire, je me suis enquis bien songneusement de la praticque que font courir les Imperiaux avoir avec ledict sieur Barberousse et par cydevant vous ay donné advis [de] l'intencion qu'il m'a dit pourquoy le faisoit, qu'estoyt principalement pour regarder de leur pouvoir bailler quelque venue, ce que sera difficile. Car Dorye ne veult entendre à faire venir aucunes gallères en parlement. Bien y va il à bon essient pour le vouloir desseparer de nous autres et luy a fait presens et fait plus grans offres à luy et à ses familiers. Mais quoy que s'en soyt, selon ma fantasia, il ne fault que Vostre Magesté craigne qu'ilz preignent autre party et facent aucun appointement avec ledict Dorye pour les raisons que par cydevant vous ay dictes. Si esse que bonnement on ne s'en peult assurer, congnoissant leur ambition estre si grande qu'ilz ne se meuvent synon tout ainsi qu'ilz voyent le prouffict devant les yeulx, et le pis est qu'on est toujours à recommencer avecques eulx. Je ne faudrey, Sire, à y tenir l'œil et les contenter à vostre dévotion le mieulx qu'il me sera possible et vous advenir à la journée de ce que j'en pourray congnoistre. Si est il très nécessaire, comme Vostre Magesté entend trop mieulx, puyqu'ilz sont icy conduictz, congnoissant de combien ilz favorisent voz aftaires, les entretenyr et ne regarder à quelque peu de despence davantaige que pourrait estre. Je vous assureray bien, Sire, que ne s'en fera point que je ne voye en estre très nécessaire et que n'en soye presque contrainct. Sire, j'ay fait une depesche à vostre ambassadeur à Venize ad ce qu'il en face part à Codignac, pour advenir le Grant Seigneur de voz preparatifz de guerre et autres choses que j'ay peu juger pouvoir retourner au bien de vostre service. Je vous supplie, Sire, très humblement commander, quant surviendra quelque chose que méritera l'escripre, m'en estre fait part, à ce que je le puyisse faire entendre au Grant Seigneur. Car c'est une des principales choses qu'il me commanda à mon partir, que de l'advenir bien souvent de voz nouvelles. Sire, je suys après à assembler le nombre de gens qu'entendez que soient fait[z] pour dresser l'equippaige qu'il nous fault et espère que le tout sera bien tost prest pour partir. Semblablement aussi seront les galliaces en ordre pour se mettre à la voile [incontynant] estre arrivé leur argent

et les maryniers qui doibvent venir de Normendye. Sire, quant au faict des Gennevois, Vostre Magesté m'a commandé par cydevant de bailler par instructions que là où lesdicts Gennevois feroient difficulté de vous secourir d'aucune somme d'argent et d'observer la neutralité, comme avez donné commission à Mons. de Grignan et à moy de negossier avec eulx, à quoy ilz nous ont tousjours menez par parolles, que j'employasse(s) des forces à leur faire la guerre et traicter comme ennemys, et pour ce que nous sommes à présent sur nostre parlement et que, ainsi que j'entens, ilz ont envoyé pardevers vous ung ambassadeur, je vous supplie très humblement, Sire, me commander ce que en auray affaire ; et se entendez qu'ils soyent reservez comme ilz ont esté jusques icy soubz vostre faveur, me le mandez par escript. Car ledict Barberousse le veult avoyr pour sa descharge, affin que personne ne puyse dire que les aye gardé synon par vostre commandement. Vostre Magesté sçaura très bien juger si sera meilleur les avoyr ennemys descouvertz ou bien palliez comme ilz sont.

Sire, hyer arrivarent Sallareis et Saint Chenchurubin, nepveu du sieur Barberousse, avec quarante gallères, de retour de leur voiage d'Espagne et Barbarie, où ilz ont grandement endommaigé l'ennemy et ont mys en font une nef chargée de gens de guerre et prins troys autres, et aportent nouvelles comme Assam aga, qui est en Argier lieutenant de Barberousse, arrivera icy bien tost avecques vingt voelles, et le mesme ont mandé ceulx de Gelbes et de l'Archipelege estre pretz de s'en venyr au premier bon temps. Quant tout cella sera assemblé, nous pourrons bien departir nostre armée en deulx, et la plus floyble sera plus forte que celle de l'Empereur. Vostre Magesté nous commandera ainsi que nous y debvons gouverner, quant aurez entendu responce de Romme. Je croys bien que le sieur Pierre Strossy ne fault de son costé faire ce qu'il a promis et en mander à Vostre Magesté des nouvelles.

Sire, je supplie le Créateur vous donner en très parfaicte santé très longue et très heureuze vye. De Thollon, ce XXIII^e de may [1544]

Document 5 : Antoine Escalin, *Op. Cit.*, Fol. 156

« [Barberousse, en 1543, face à la volonté de Roi de le voir hiverner à Villefranche, dit qu'il ne peut que rester aux îles d'Hyères, en] attendant qu'il eust responce et assurance certaine des provisions et fournitures que luy estoient necessaires pour son hivernage et de ladicte armée, et promesse d'estre advitaillée et fourny à la primevère et acompaigné de bonnes forces pour faire service au Roy. »

« [Le Roy accepte les conditions de Barberousse, après s'être entretenu avec Polin, attendant un remboursement ultérieur, et déclare que] pour cest effect, le feroit acompaigner d'un si beau et brave camp et de telle force par terre, qu'il n'auroit à faire que à tenir la mer seure ; et après qu'il auroit faict service audict sieur, il luy ayderoit de tel secours qu'il seroit advisé entre ledict Barberousse et ledict de La Garde, qu'il laissoit à la discretion d'icelluy et en blan, pour le remettre en son royaume de Thunes. »

Cette idée de reconquérir Tunis décida Barberousse à hiverner à Toulon nous dit L. DOREZ (cf. bibliographie).

Document 6 : Antoine Escalin, *Op. Cit.*, Fol. 156

Polin déclare dans l'Inventaire des pièces que le roi François Ier a promis en 1543, en échange de l'acceptation de Barberousse d'hiverner à Toulon pour protéger les côtes de Charles-Quint, de lui donner... :

« [...] pour cest effect [...] un si beau et brave camp et une telle force par terre qu'il n'auroit (Barberousse) à faire que à tenir la mer seure ; et après qu'il auroit faict service audict sieur, il luy ayderoit de tel secours qu'il seroit advisé entre ledict de La Garde, qu'il laissoit à la discretion d'icelluy et en blan, pour le remettre en son royaume de Thunes (Tunis) ».

Barberousse, motivé par la reconquête de Tunis, aurait alors accepté.

Document 7 : Antoine Escalin *Op. Cit.*, Fol. 157 (« apologie de Barberousse », 1543)

« Et par ce que dessus, il se peult aussi congnoistre que ledict sieur [Roy] n'auroit pris à mescontentement ne mauvaise part la retraicte dudict Barberousse dudict Nyce et port de Villefrance ; car quant il y eust eu aucune sinistre oppinion ou bien congneu que ledict Barberousse eust pu demourer, arrester et hiverner audict port de Villefranche, il n'eust laissé passer ceste honneste occasion qu'il avoit par là de accorder audict Barberousse se retirer avec ladicte armée, ainsi qu'il le demandoit au cas que ledict sieur ne luy voulust faire fournir les vivres et choses necessaires à ladicte armée et suivront aussi ce que ledict Grand Turc auroit escript audict sieur Roy par les lettres cy après mentionnées et produittes, que ladicte armée se retirast sur ses confins, à celle fin qu'il eust meilleur moyen de luy faire fournir et pourvoir de toutes choses necessaires [...] »

Document 8 : Antoine Escalin, *Op. Cit...*, Fol. 151-152 (sur les négociations de 1542 avec Soliman)

« En vertu desquelz pouvoirs fur par ledict de La Garde traicté avec ledict Grand Seigneur turc que non seulement pour resister aux entreprinses que machynoient lors de tous costez les ennemis dudict sieur Roy, mais encores pour envahir et conquérir sur ses malveillans et adversaires, ledict Turc dresseront une grande armée où il yroit en personne du costé d'ONGRYE, ce qu'il feist et conquist sur l'ennemy la pluspart de ce que restoit dudict pays, oultre la despence où il le tint, jusques au jour du traicté de la paix, de soldoyer pour le moins soixante mil hommes sur les frontyères dudict Hongrye, qu'estoit debiliter d'aultant les forces dudict ennemy, comme il se peult penser ;

Aussi que ledict Grand Seigneur turc debvroit faire sortir une armée maritime de cent cinquante gallères avec artillerie pour faire decentes, de trente fustes ou gallères et deux barches pour porter leurs equipages. Et au mesme temps ledict sieur roy promettoit dresser un camp de telle force que requeroit sa grandeur, pour entrer au pays dudict ennemy du costé de Flandres, une armée maritime sur la mer Occéane pour assaillir l'Espagne, et en la mer de Levant une aultre armée de quarante gallères et vingt navires, avec forces puissantes de gens de pied par terre pour seconder ladicte armée de mer ou bien pour estre traictes où il seroit advisé ; et que ladicte armée se trouveroit au lieu d'Antiboul ou bien aux ysls d'Hières avec grande quantité de munitions et refreshissement de vivres que ledict sieur Roy promettoit faire tenir prest audict Antiboul, à ce que à l'arrivée de l'armée dudict Turc il ne fallust que radvitailler et executer les entreprinses

Document 9 : Antoine Escalin *Op. Cit.*, Fol. 169 v°-170 (Relation faite par Polin sur le ravage des côtes italiennes en 1544, cf. épisode relaté par J. MAURAND)

« Et tellement fust négocié par ledict de La Garde envers ledict Barberosse suivant la volenté et intention dudict sieur [Roy] que ladicte armée turquoise costoya les pays de Naples, Cicille, Callabre, Sardaigne, la Poulhia et autres pays de l'ennemy là où elle feist sejour longuement, donnant plusieurs fois la chasse aux galères dudict ennemy jusques dans le port dudict Naples, et de si près que aucunes desdictes gallères en furent prinsees et perdues, ainsi que Messieurs les cardinaulx de Ferrare et d'Armaignac, estans lors à Rome pour les affaires dudict feu sieur sçavent, qui recevoient souvent advertissemens et nouvelles dudict de La Garde de tout ce qu'estoit fait et exploicté par ladicte armée et en escrivoient aussi des leurs audict de La Garde ; et de ce aussi peult souffisanment apparoir par les sacagemens et ruynes, corrieries que furent faictes èdicts pays par icelle armée, la prinse et raselement des yles de Prosite et de tout ce qu'estoit d'Ische ; la batterie de Pussol près de Naples ; Pollicastre, ville est chasteau ; Lippary, que l'on estimoit imprenable et où fut faicte une des plus grandz batteries qu'on aist jamais guières veu ; Port Herciles, ville et chasteau ; Thelamon, port, ville et chasteau, et plusieurs autres lieux et places de très grande importance. Et ne passa ladicte armée le far de Misenne jusques en aoust, et encores après costoya ladicte Callabre et pilla jusques sur la fin de septembre, le tout pour detourner les forces dudict ennemy, et aussi pour constituer en despence luy et sesdicts païs, tant pour les levées de gens de guerre que leur falloit faire et se mettre et tenir en armes pour se garder des descentes que pour entretenir grosses garnisons aux villes maritimes ; que leur estoit de despence pour plus de II° M escus pour moys, sans les autres pertes, despence et dommaiges qui estoient faitz ausdicts pays, sans ce toutesfois qu'il fut aucunement touché aux terres de Nostre Sainct Père ne du Siège apostolicque ne d'aucuns autres amys, alliez et confederez dudict sieur Roy, suivant son intention et volenté.

Document 10 : Antoine Escalin *Op. Cit.*, Fol. 170 v° (Sur la séparation des flottes de Polin et de Barberousse à l'approche de Barberousse, 16 Juillet 1544)

« Et après avoir fait temporiser et exploictier ladicte armée ès lieux susdicts, ledict de La Garde, quelque temps après qu'ilz eurent passé ledict far de Mesenne, remonstra audict Barberosse que, puisqu'il vouloit et falloit qu'il allast à Constantinople, estant admené par luy pour donner compte audict Grand Turc comme les choses estoient passées, qu'il importoit grandement pour le service tant du feu sieur Roy que dudict Grand Turc, que ledict Barberosse l'envoya devant, affin qu'il peust estre de retour à temps et avant l'hiver, à ce que ledict sieur Roy peult entendre de quoy il se pourroit ayder et prevalloit de l'amytie dudict Grand Turc, et que ayant repoulsé son ennemy hors de ses terres où il estoit pour lors et estant assure de l'amytie et ayde dudict Grand Turc, cela luy augmenteroit sa magnanimité de le poursuivre plus roidement, et où l'ennemy persevereroit en ceste mauvaise volenté et prandroict pied en France, il feroit grand appuy audict feu Sieur Roy d'estre acertené de l'amytie et ayde dudict Grant Turc ; à quoy ledict Barberosse s'accorda et envoya ledict de La Garde avec son maistre d'hostel audict Constantinoble, avec lettres adressantes audict Grand Turc, certifiant les fournitures qui avoient esté faictes et delivrées de la part dudict feu sieur [Roy] à luy et à ladicte armée »

Document 11 : Extrait de MONTAIGNE, *Essais, Livre I, Chap. 46 (des Noms)*, Paris, Ed. Flammarion, 1993

Il y va de bon ; il est question laquelle de ces lettres doit estre payée de tant de sieges, batailles, blessures, prisons et services faits à la couronne de France, par ce sien fameux Connestable. Nicolas Denisot n'a eu soing que des lettres de son nom, et en a changé toute la contexture, pour en bastir le Conte d'Alsinois qu'il a estrené de la gloire de sa poësie et peinture. Et l'Historien Suetone n'a aymé que le sens du sien, et en ayant privé Lénis, qui estoit le surnom de son pere, a laissé Tranquillus successeur de la reputation de ses escrits. Qui croiroit que le Capitaine Bayard n'eust honneur, que celuy qu'il a emprunté des faicts de Pierre Terrail ? Et qu'Antoine Escalin se laisse voler à sa veuë tant de navigations et charges par mer et par terre au Capitaine Poulin, et au Baron de la Garde ?

DOCUMENT 12 : CITATIONS DE P. GIOVO, *EX HISTORIARUM SUI TEMPORIS...*, TRAD. PAR DU PARQ, PARIS, 1555 (CITE PAR J.-L. BELACHERI, *NOUS LES FRERES BARBEROUSSE*, P. 362)

1. 1542, Déclaration de Soliman II à Polin avant la lettre ci-dessous, après des mois d'approche de la part de l'ambassadeur français dans le but d'obtenir un partenariat militaire avec la Sublime Porte :

« Français, la parole des rois est sacrée, je me déshonorerais si je manquais à celle que j'ai donnée au roi de France et mon honneur est plus précieux que toutes les richesses du monde entier ».

2. 1542, Lettre que Soliman adresse à François Ier par Polin :

« A toi François qui es roi du royaume de France, je t'envoie la flotte que tu m'as fait demander par ton ambassadeur Paulin ; elle est pourvue d'hommes et de munitions. J'ai ordonné à Kheir-ed-Din, mon amiral, de porter la guerre où tu jugeras à propos et de t'obéir comme à moi-même. Tu lui feras connaître tes volontés par Paulin, ton ambassadeur, qui ne le quittera pas. Nous espérons que tu auras soin de renvoyer notre flotte en bon état à Constantinople lorsqu'elle aura contenté tes désirs. Tes vœux et les nôtres seront accomplis si tu regardes Charles-Quint comme ton plus grand ennemi et si tu ne te laisses pas tromper par de spécieuses propositions de paix qu'il ne manquera pas de te faire lorsque mes troupes auront ravagé ses Etats ».

Document 13 : Mention initiale du procès verbal du jugement de 1551 sur les massacres des vaudois impliquant, entre autres, le Baron de la Garde (citée par G. AUDISIO, *Procès verbal d'un massacre, Aix-en-Provence*, Ed. Edisud, 1992, p. 44)

« Ce verbal fut mis en dépôt dans le château de La Garde Adhémar appartenant au capitaine Paulin, un des exécuteurs de cette expédition. Il y a resté jusqu'en 1784 où M. le Marquis de Vence (ayant vendu cette terre) en a fait présent à M. le président de Saint-Vincens, mon père. »

On peut de là penser que le procès verbal fut rédigé à la demande du baron de La Garde, ce qui tend à démontrer son habileté acquise avec l'expérience et ses qualités innées en terme de communication.

Document 14 : Citation du procès verbal du jugement de 1551 sur les massacres des vaudois impliquant, entre autres, le Baron de la Garde (citée par G. AUDISIO, *Op. Cit.*, p. 93)

« Ce qui avait été décidé fut fait et exécuté par le seigneur de La Garde et les soldats qu'il avait envoyés dans les montagnes pour faire la chasse aux luthériens. »
Montre la volonté de Polin d'exécuter les ordres, quels qu'ils soient : homme dévoué, sa principale qualité en tant qu'ambassadeur

Document 15 : Lettre de François Ier datée du 20 juin 1539, Bibl. de Grenoble (in LE COMTE D'ALLARD, « Escalin, père, ambassadeur et général des galères de France : recueil de documents concernant sa vie », *Bulletin de la société d'archéologie et de statistiques de la Drôme*, Valence, 1896, p. 9)

« Pour la bonne et entière confiance que nous avons de notre bien amé Antoine Escalin dict le Poulain... et des bons et agréables services qu'il nous a par ci-devant faicts, tant au fait de nos guerres que aultrement, icelluy... ayons cejourd'hui retenu et retenons l'un des cent gentilshommes ordinaires de nostre hostel... pour nous servir, aux gaiges et estat de 32 livres 10 sols tournois pour chacun mois, à commencer du premier jour de juillet prochain »

Document 16 : Sonnet de Joachim du Bellay : « Combien que ta vertu (Poulin) soit entendue », *Les regrets de Joachim du Bellay*, Genève, Ed. Droz, 1994, 346 p.

« Combien que ta vertu Poulin soit entendue
Par tout où des François le bruit est entendu,
Et combien que ton nom soit au large estendu
Autant que la grand'mer est au large estendue :

Si faut-il toutefois que Bellay s'esvertue,
Aussi bien que la mer, de bruire ta vertu,
Et qu'il sonne de toy avec l'aerain tortu
Ce que sonne Triton de sa trompe tortue.

Je diray que tu es le Tiphys du Jason
Qui doit par ton moyen conquérir la Toison ;
Je diroy ta prudence et ta vertu notoire :

Je diroy ton pouvoir sur la mer qui s'estent,
Et que les Dieux marins te favorisent tant,
Que les terrestres Dieux sont jalouz de ta gloire. »

Léon DOREZ, dans son Commentaire aux annexes de l'*Itinéraire* de
J. MAURAND, dit que ces vers « retentissent comme les trompettes
d'argent de la gloire ».

Document 17 : Lettre du roi François Ier adressée à Polin, « donnée à Tournon le 7 août 1536 » (in LE COMTE D'ALLARD, « Escalin, pâtre, ambassadeur et général des galères de France : recueil de documents concernant sa vie », *Bulletin de la société d'archéologie et de statistiques de la Drôme*, Valence, 1896, p. 8)

« Comme il soit ainsi que nous ayons esté bien et deument informés et advertis du bon et loyal debvoir que notre cher et bien amé Anthoine Escalin, dit le cappitaine Poullain, a faict à la deffense et thuiction du lieu et place de Chasteau Dauphin qui est en ceste situation et de l'importance que chacun sçaiست, et en quelle place il a depuis naguères resisté bien vigoureusement aux efforts et entreprinses que les ennemis et adversaires voullionت et s'estionت efforcés, sans que Jehan Bronquart qui s'en est dict cappitaine se y soit jamais treuvé, aussi à la vérité n'est-il personnage de la qualité et experience requise pour avoir telle administration et charge..., scavoir faisons... que pour la bonne et entière confiance que nous avons de la personne dudict Escalin dict Poullain, lui avons donné et octroyé... par ces presentes ledict office de cappitaine, etc.
Donné à Tournon, le 7 août 1536. Par le Roy-Dauphin. »

Document 18 : Acte de François Ier donné à Vincennes, le 16 Mars 1541 (in LE COMTE D'ALLARD, « Escalin, pâtre, ambassadeur et général des galères de France : recueil de documents concernant sa vie », *Bulletin de la société d'archéologie et de statistiques de la Drôme*, Valence, 1896, p. 10)

« Confiant en plain des sens... de nostre amé et féal Anthoine Escalin, cappitaine des gens de guerre de nos ordonnances, estant de présent en Piémont, icelluy avons fait constitué... nostre procureur général et messenger spécial pour traicter et conclure avec très haut, très excellent et très puissant magnanyme et invincible prince le grant empereur des Monsumans et Soltam Solyman Bach, nostre très amé frère et parfait amy, bonne, sincère et entière ligue confédération. »

Document 19 : Lettre de Pellicier, évêque de Montpellier, écrite à Venise le 4 décembre 1541 et adressée à François Ier (in LE COMTE D'ALLARD, « Escalin, pâtre, ambassadeur et général des galères de France : recueil de documents concernant sa vie », *Bulletin de la société d'archéologie et de statistiques de la Drôme*, Valence, 1896, p. 11)

« ... le G.S. (Soliman) avoit escript qu'il y [lui] devoit arriver ung ambassadeur de V.M. qui estoit le cappitaine Polin, auquel voullionت qu'on fait grand accueil hors de Constantinople pour ce que avant qu'il entrast dedans le G.S., qui estoit à Sophia (Bulgarie), voullionت parler à luy »

Document 20 : Lettre de Pellicier, évêque de Montpellier, écrite à Venise les 11-12-15 février 1542 et adressée à François Ier (in LE COMTE D'ALLARD, « Escalin, pâtre, ambassadeur et général des galères de France : recueil de documents concernant sa vie », *Bulletin de la société d'archéologie et de statistiques de la Drôme, Valence*, 1896, p. 13)

« Sire... Et de Levant se dict que le G.S. estoit attendant Barberousse pour luy faire entendre la vollonté de ce qu'il vouloit estre faict ceste année par mer. Le cappitaine Polin, cherchant de parler au G.S., fut vestu de deux robes solempnelles à l'accoustumée, ou fut plus de deux heures à parlementer avec le G.S., lequel, disoit-on, à vostre instance, devoit faire ceste année le plus grand exercite par mers et par terre que on luy veit jamais faire, en ung mesme temps, et que le G.S. luy avoit accordé cent gallères pour faire l'entreprinse de Gennes ou de la Pouille, et en oultre, vous prester deux millions d'or. Vray est qu'il demandoit certain port qu'ils n'ont sceu nommer, mais ces seigneurs (*de Venise*) en sont demeurez grandement pensifz... Le sieur cappitaine Polin est arrivé en ceste ville, la venue duquel pour n'avoir esté sceue d'hommes du monde, et qu'il s'en alloit droict en France, sans avoir demouré icy que ung jour, et aussi que Janus Bey seroit bientoust icy, a faict demourer ces seigneurs merueilleusement estonnez et perplexes. Ilz luy ont faict ceste faveur de luy donner telle scorte qu'il sçaura demander pour la seureté de son paissage, l'ayant ainsi escript à tous leurs podestatz et recteurs. »

Document 21 : Lettre de la chancellerie royale donnée à Polin à Brienne le 21 mai 1542 (tirée du cabinet de Chorier) (in LE COMTE D'ALLARD, « Escalin, pâtre, ambassadeur et général des galères de France : recueil de documents concernant sa vie », *Bulletin de la société d'archéologie et de statistiques de la Drôme, Valence*, 1896, p. 14)

« Scavoir faisons que nous ayans plaine et entière confiance de nostre amé et féal conseiller et ambassadeur par dever le grand seigneur, Anthoine Escalin, chevalier, cappitaine d'une bande de nos gens de guerre..., avons icelluy faict constitué et estably nostre lieutenant général en nostre armée de mer de Levant dès l'heure qu'elle sera jointe avec celle du Grand Seigneur, et luy... donnans... pouvoir de la conduire...ainsy qu'il verra estre requis et nécessaire pour le bien de nos affaires. »

Document 22 : Lettre envoyée par Soliman à François Ier en 1543, retranscrite par l'historien Italien Paul JOVE, XVI^e siècle (in LE COMTE D'ALLARD, « Escalin, pâtre, ambassadeur et général des galères de France : recueil de documents concernant sa vie », *Bulletin de la société d'archéologie et de statistiques de la Drôme, Valence*, 1896, p. 16)

« Jay livré à Polin, par fraternelle libéralité, une armée marine de telle qualité et quantité que vous l'avez demandée et très bien équipée de toutes choses. Il est aussi recommandé à l'amiral Barberousse qu'il obeysse aux conseils d'icelluy »

Document 23 : Portait du baron de La Garde établi par M. ROCHAS dans sa *Biographie du Dauphiné* (in LE COMTE D'ALLARD, « Escalin, pâtre, ambassadeur et général des galères de France : recueil de documents concernant sa vie », *Bulletin de la société d'archéologie et de statistiques de la Drôme, Valence*, 1896, p. 22)

« A force de travail et de persévérance, il était parvenu à se dépouiller de la rudesse du soldat et à acquérir des talents qui le mettaient au-dessus de la plupart des gentilshommes de l'armée... Le capitaine Poulin, comme on le nommait dans les camps, se présenta à Fontainebleau ; une belle figure, une taille avantageuse, une tenue élégante, des manières simples et polies, en firent aussitôt l'homme à la mode ; toutes les dames se le disputèrent »
Ce dernier aspect paraît exagéré car la vie si occupée du Baron de La Garde devaient lui laisser peu de temps pour la galanterie à la cour.

Document 24 : Délibération prise par les représentants de la ville de Toulon (in LE COMTE D'ALLARD, « Escalin, pâtre, ambassadeur et général des galères de France : recueil de documents concernant sa vie », *Bulletin de la société d'archéologie et de statistiques de la Drôme, Valence*, 1896, p. 18)

« Saichent tous, l'an 1543 et le 14^{ème} jour de Novembre, congrégé le conseil de la ville et cité de Thollon dans le couvent des frères Jacoppans et au refectoire d'icelluy... entendu la proposition... contenant en effect que yer à l'armée de magnifique seigneur de Poullin, baron de La Garde, embayssateur pour le roy nostre

seigneur, messieurs les consuls luy allerent fere la réverence en luy faisant demonstration des grandes affoheles en quoy le dit lieu Tholon est a present tant pour le gaste des oliviers qui sont journellement mangés par les estrangiers, que en plusieurs autres fassons, comme audit sieur ambassadeur est notohere. »

Il s'agit ici d'obtenir du roi des immunités en compensation de la charge occasionnée par la présence de la flotte turque. Le baron de la Garde accompagna la députation toulonnaise à la cour. Elle eut satisfaction du roi, pourtant en difficulté financière.

Document 25 : Lettre du roi du 23 avril 1543 élevant le baron de La Garde au rang de général des galères (in LE COMTE D'ALLARD, « Escalin, pâtre, ambassadeur et général des galères de France : recueil de documents concernant sa vie », *Bulletin de la société d'archéologie et de statistiques de la Drôme, Valence*, 1896, p. 20)

« François Ier, etc. Scavoir faisons que pour la singulière et entière confiance que nous avons de la personne de nostre amé et féal Antoine Escalin dit le Polin, chevalier, nostre conseiller et chambellan ordinaire, de ses sens, experience, au fait de la marine, de la guerre et des armes... icelluy, avons... estably... chef et capitaine général de nostre dite armée de mer du Levant, luy donnant plein pouvoir, pleine puissance, autorité, d'ordonner délibérer et disposer de nos dites galères et vaisseaux, gens de guerre de cap et de rame, artillerie et équipage qui sont dessus, et les exploiter à l'encontre dudit empereur et autres, etc.

Luy avons donné et donnons pouvoir puissance et autorité d'ordonner du payement des gens de guerre, ensemble des autres frais qu'il conviendra faire, etc., et les payements être passez et allouez en la despances des comptes de nos trésoriers [...]

En tesmoin de ce avons signé les presentes de nostre main et à icelles fait mettre nostre scel. Donné à Batteville le 23 avril 1543, François. Par le roy, le sieur d'Annebaut, mareschal et admiral de France, présent. »

Document 26 : Donation viagère par le baron de Grignan de la terre de la Garde-Adhémar à Antoine Escalin (acte public du 26 décembre 1545 passé à Montélimar devant maître Cayrèse, notaire) (in LE COMTE D'ALLARD, « Escalin, pâtre, ambassadeur et général des galères de France : recueil de documents concernant sa vie », *Bulletin de la société d'archéologie et de statistiques de la Drôme, Valence*, 1896, p. 24)

« Haut et puissant seigneur, messire Loys Adhémar du Monteil, seigneur et baron de Greinhan et de la Garde-Adhémar, chevalier de l'ordre, conseiller, chambellan, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy Dauphin et son lieutenant général ès pays et comté de Prouvence, pour les grands affection, dilection, amytié et bonne volonté que a heu par le passé, comme de présent a dit avoir et porté à noble seigneur Anthoyne Descalin, seigneur de Pierrelapte, gentilhomme de la chambre dudit seigneur roi Dauphin, capitaine de ses galères et son lieutenant général en son armée de mer, et ses grands vertus, honnestetes, curialités, plaisirs et agréables services que par effaict il a remonstré aud. seigneur en plusieurs gros afferes desquels il a heu charge, où c'est très bien pourté et vertueusement..., auroit passé et fait donation par contrault reçu Me Bernard, notaire à Marseille, aud. Noble seigneur d'Escalin, irrévocable et sa vie tant seulement durant et non oultre, de la seigneurie de la Garde-Adhémar... Et que dès lad. Donation en ça comme a dict mond. Seigneur de Greinhan, aye dud. Escalin receu aultres plusieurs bons et agréables services, qui luy ont esté faicts, comme journellement ne luy cesse fere, comme a dict, et espère mondict seigneur de Greinhan luy seront faicts par led. Sieur Escalin pour l'advenir, desquels, ou partie d'iceulx, vouldroit mondit seigneur de Greinhan luy fere recompense, espérant en estre mieulx servi et recepvoir plusieurs bons et agréables à luy services ; pour ce est-il que ce jourd'huy, vingt et sixième jour du mois de décembre année mil cinq cens quarante cinq, prise à la Nativité N.S....

Estant en personne establit, en présence... lequel seigneur de Greinhan, par les agréables...services à luy faicts par ledit seigneur Escalin, et que par l'advenir espère led. Seigneur luy estre faicts... luy donne perpetuellement par titre d'irrevocable donation... ladicte place, lieu, chasteau, seigneurie, juridiction [...]

Escalin, et à luy successeurs à ladite place seront tenus de porter le surnom et les armes dudit seigneur donateur, par raison de lad. Place et lieu de La Garde [...]

Nota : Louis XIII, roi France, rappelant les mérites d'Antoine Escalin, éleva la baronnie de La Garde au rang de marquisat (acte enregistré en 1646 dont la copie se trouve in LE COMTE D'ALLARD, *Op. Cit.*, p. 26). La mémoire glorieuse du baron de La Garde fut ainsi ravivée. Dans l'acte, le roi rappelle les actes glorieux du Polin sans faire allusion à son implication dans la politique franco-turque de François Ier. Oubli involontaire ?

Document 27 : Extrait de l'arrêt royal reconnaissant l'innocence du Baron de La Garde dans l'affaire de Mérindol (in COMTE D'ALLARD, « Escalin, pâtre, ambassadeur et général des galères de France : recueil de documents concernant sa vie », *Bulletin de la société d'archéologie et de statistiques de la Drôme, Valence*, 1896, p. 45)

« Henry, par la grâce de Dieu, roy de France, [...] Avons par nostre jugement et arrest diffinitif, dit et déclaré, disons et déclarons, ledit Escalin, baron de La Garde, estre pur et innocent desdits cas, crimes et délits à luy imposez et contenus audit procès, et d'iceux l'en avons absous et absolvons. Et partant avons ordonné et ordonnons qu'il sera eslargy [...] »

Document 28 : Extrait de l'*Inventaire des titres et privilèges de la ville de Toulon* dressé en 1544 (cité in *Nous les frères Barberousse* de J.-L. Belachemi, p. 376 : cf. bibliographie)

« [A cause de l'hivernage des Turcs, les habitants ont enduré] beaucoup de fatigues, dommages et intérêts tant dans leurs biens que dans leurs personnes. »

Document 29 : Extrait d'une lettre de François Ier datée du 11 novembre 1544 traitant de l'hivernage des Turcs à Toulon (cité in *Nous les frères Barberousse* de J.-L. Belachemi, cf. bibliographie, p. 376)

« [Je reconnais] que ladite ville [vidée de ses forces vives] est si stérile et de si peu de rapports qu'il serait impossible auxdits habitants d'alimenter quiconque »

Document 30 : Antoine Escalin *Op. Cit.*, Fol. 153 (Sur la rencontre entre Polin et François Ier à Marolles en Juillet 1543 suite à l'arrivée de la flotte de Barberousse au large de Cannes)

« [Sachez] comment il ne s'estoit trouvé presque riens de prest de ce que avoit esté promis à ladicte armée, et que, si elle n'estoit secondée de forces par terre, ne pourroit faire entreprises de grande importance »

Document 31 : Reconstitution du château de la Garde par le marquis de la Baume, XIXe siècle (in H.-D. TRIQUE, *Antoine Escalin, baron de La Garde : une destinée peu commune*, La Garde-Adhémar, Ed. du club UNESCO, 1978, p.9

